



Fondation Jardin Majorelle

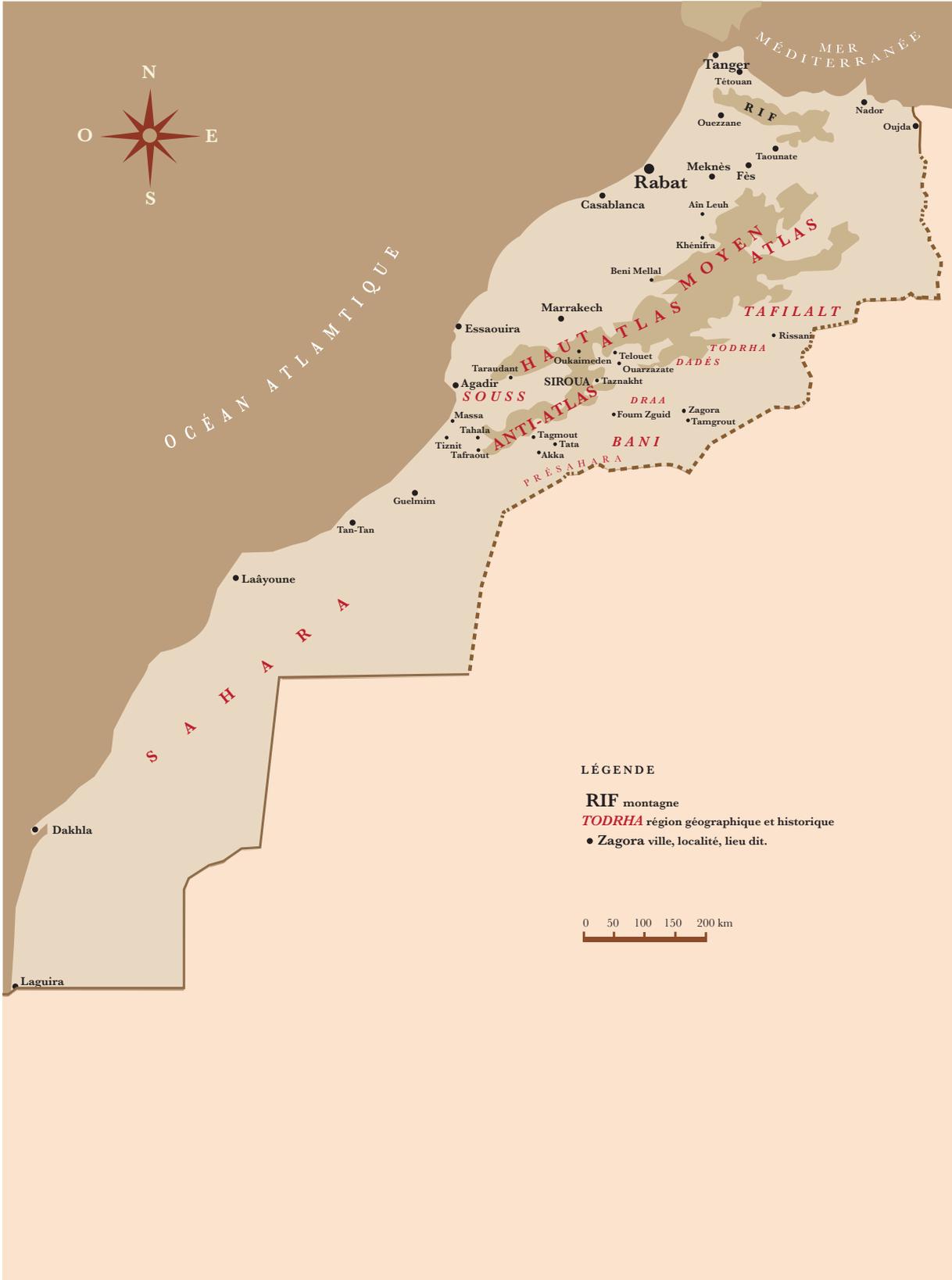
Les Cahiers du Musée Berbère



Cahier no. III - IV

2016

THE KINGDOM OF MOROCCO/LE ROYAUME DU MAROC



Sommaire

Avant-propos

Björn Dahlström

L'immigration Marocaine en France

Lahoussine SELOUANI

Bibliographie

Panorama des migrations juives marocaines : des migrations internes aux départs du Maroc.

Yann Scioldo-Zürcher,

Bibliographie

Tinghir Jerusalem les echos du Mellah

Kamal Hachkar

Bibliographie

AVANT-PROPOS

L'IMMIGRATION MAROCAINE EN FRANCE

LAHOSSINE SELOUANI

I - RAPPEL SUR LES FLUX MIGRATOIRES ÉTRANGERS EN FRANCE p.9

II - PLACE DE L'IMMIGRATION MAROCAINE DANS LES GRANDS FLUX
MIGRATOIRES EN FRANCE p.14

III - FÉMINISATION ET RAJEUNISSEMENT PAR LE DÉVELOPPEMENT
DU REGROUPEMENT FAMILIAL p.20

CONCLUSION p.27

L'IMMIGRATION MAROCAINE EN FRANCE

LAHOSSINE SELOUANI

Mesdames, Messieurs, bonjour !

Permettez-moi de vous lire l'intervention de Monsieur Lahoussine SELOUANI, personne ressource contactée et résidant au Maroc, que nous avons invité à intervenir personnellement à ce colloque et qui n'a pas pu se déplacer pour être parmi nous aujourd'hui, mais qui a la bienveillance de nous autoriser à vous exposer son intervention qu'il nous avait transmise.

Dans cette perspective, son intervention a entrepris, au regard de l'importance des flux migratoires entre le Maroc et la France, d'illustrer l'immigration marocaine en France par une situation concrète et localisée qui n'est autre que la présence d'une main-d'œuvre immigrée marocaine dans le bassin minier de la région Nord-Pas de Calais (RNPC)¹. Un bassin traditionnel de la rotation des flux migratoires de diverses nationalités, particulièrement l'immigration marocaine, originaire essentiellement du Sud marocain, ethniquement à majorité berbère et représentant la dernière grande vague migratoire non européenne à laquelle les Houillères de la région Nord-Pas de Calais ont fait appel pour accompagner, paradoxalement, la politique de déclin de l'industrie charbonnière dans la région.

Une main-d'œuvre dont les avantages comparatifs étaient au départ la flexibilité et la rotation (contrat à durée déterminée de 18 mois). Mais, avec la durée de séjour qui s'allongeait par la procédure des contrats renouvelables, la main-d'œuvre marocaine a tendance à se fixer, conduisant par la suite à la revendication de l'acquisition du fameux « statut du mineur », au même titre que leurs collègues français, lequel, une fois obtenu, notamment en 1980, après de longues luttes revendicatives, a conduit à une arrivée massive de femmes et enfants, majoritairement berbérophones, dans la région.

¹ Cf. SELOUANI L, Phénomènes migratoires et insertion scolaire dans le bassin minier du Nord-Pas de Calais : le cas de l'immigration marocaine, thèse de doctorat, Université de Lille 3, 1990.

Pour s'inscrire dans la logique du colloque, son intervention a opté pour une démarche simple et cohérente, s'articulant autour de trois axes complémentaires :

- Un premier axe qui fait l'objet d'un rappel global et succinct sur les grands flux de l'immigration étrangère en France, dans lequel nous n'allons pas nous étendre ;
- Un second axe qui se focalise sur l'évolution de l'immigration marocaine en France, axe central du colloque ;
- Un troisième axe qui se concentre sur le mouvement migratoire à caractère familial, illustré par le cas spécifique de l'arrivée des familles, notamment femmes et enfants des mineurs marocains dans le bassin minier de la région Nord-Pas de Calais, axe structurant de sa recherche doctorale.

I - RAPPEL SUR LES FLUX MIGRATOIRES ÉTRANGERS EN FRANCE

En référence aux études historiques et démographiques élaborées dans ce domaine l'immigration étrangère en France est ancienne. Sa présence se trouve déjà indiquée dans le Recensement général de la population de 1851, où les étrangers sont recensés pour la première fois, à raison d'un effectif qui s'élevait à 381 000 personnes, soit à peine 1 % de la population totale (36 783 000).

Mais, pour distinguer les grands flux migratoires caractérisant la France, il fallait attendre plutôt le XX^e siècle où on assistait à une immigration étrangère venue d'abord des pays frontaliers et européens, pour concerner ensuite des pays de plus en plus lointains, en raison d'un développement industriel exigeant de plus en plus de main-d'œuvre, d'une part, et d'une diminution de l'accroissement démographique national qu'il fallait combler, d'autre part. Mais, si ces flux se développaient et se diversifiaient, ils sont également aménagés et contrôlés selon les conjonctures économiques et politiques des périodes.

Globalement et de manière très succincte, jusqu'à la veille de la première guerre mondiale, l'immigration étrangère se composait essentiellement de main-d'œuvre frontalière d'origine européenne, notamment Belges, Italiens, Espagnols, Allemands, Suisses, représentant à eux seuls plus de 80 % de cette immigration. Elle est encore limitée au niveau des pays émetteurs et s'est faite souvent sans contrôle et en dehors de toute réglementation restrictive, tout au moins jusqu'au premier conflit mondial, obligeant les pouvoirs publics, à travers le ministère de la Guerre, en raison des circonstances exceptionnelles de la guerre, à intervenir et à organiser le recrutement de la main-d'œuvre, essentiellement pour les besoins de la défense nationale, les usines d'armement, les Houillères et les entreprises sidérurgiques.

Avec les deux guerres et leurs processus de reconstruction économique et de redressement démographique, se déclencha un processus d'organisation de l'immigration étrangère en France, de plus en plus diversifiée et aux origines géographiques de plus en plus lointaines.

Devant la difficulté de trouver dans une Europe dévastée par les deux conflits la main-d'œuvre qui lui manquait, l'administration française se tourna vers ses colonies. C'est ainsi que l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et l'Indochine devenaient dès 1915 des pourvoyeurs à la fois de soldats et d'ouvriers.

Selon G. Mauco (Les Étrangers en France, A. Colin, 1932), il est recruté par le ministère de l'Armement, entre 1915 et 1918, plus de 220 000 actifs étrangers, à raison de 132 000 Nord-Africains, dont 78 000 Algériens, 35 500 Marocains et 18 000 Tunisiens. Cette immigration étrangère à peine amorcée en 1915 deviendra un des grands phénomènes migratoires de l'économie française d'après guerre, comme l'indique les résultats des recensements de population de l'entre-deux-guerres :

ANNEE	POPULATION TOTALE	EFFECTIF ÉTRANGER	PROPORTION EN %
RP 1921	38.797.000	1.532.000	3.95
RP 1926	40.228.000	2.409.000	5.99
RP 1931	41.228.000	2.715.000	6.58
RP 1936	41.183.000	2.198.000	5.34

Source : INSEE, recensements de population.

Avec les effets de la crise économique des années 30, où la population étrangère a atteint des effectifs importants durant la première moitié de cette période (2 409 000, soit 6,6 % de la population totale en 1931), l'immigration étrangère commença à devenir un des enjeux du débat politique de l'époque, conduisant notamment à des retours et à des rapatriements des étrangers (Loi du 10 Août 1932 établissant des quotas par profession). Une période aussi où se dessinaient déjà des flux en provenance de l'Afrique, particulièrement de l'Afrique du Nord, même si c'est surtout au lendemain de la seconde guerre mondiale où l'on a observé une renaissance quantitative et diversifiée des flux migratoires en France, comme en témoignent les données des recensements de population de l'époque. Une évolution de la population étrangère qui se situe dans un contexte relativement différent des périodes précédentes.

Comme au lendemain de la première guerre, l'appel massif à la main-d'œuvre étrangère s'imposa pour faire face aux tâches immédiates de la reconstruction économique et parer ensuite au déficit démographique. Mais, contrairement aux années 20 où l'État a laissé aux employeurs le soin d'organiser toutes les opérations de recrutement de la main-d'œuvre étrangère, par le biais de la Société Générale d'Immigration (SGI) créée en 1924, le monopole de recrutement et de contrôle de la main-d'œuvre étrangère est confié à l'État, par l'intermédiaire d'un Office National de l'Immigration (ONI), créé par l'ordonnance du 2 novembre 1945, appliquant une réglementation plus rigide pour laquelle le patronat exprimait une certaine réticence.

La période, s'étalant de la fin des années 50 jusqu'au début des années 70, correspondant aux années de croissance économique, se traduit par un accroissement important de main-d'œuvre étrangère dans les principaux secteurs industriels, particulièrement les mines de charbon, la sidérurgie, la construction mécanique, le BTP...

Pour contourner la rigidité des procédures de l'ONI, les employeurs procédaient à la « régularisation sur place » des travailleurs étrangers entrés en France en dehors des réseaux officiels de recrutement.

Comme l'illustrent les résultats des recensements périodiques de population de l'époque, la proportion des étrangers par rapport à la population totale est passée de 4,12 % en 1954 à 5,28 % en 1968 pour atteindre 6,78 % en 1982, avant de se stabiliser à 6,1 % en 2010. Une période où s'est distingué l'afflux de la main-d'œuvre maghrébine, notamment algérienne et marocaine, au détriment de la main-d'œuvre européenne, notamment italienne et polonaise, dénotant une nette régression de l'immigration traditionnelle d'origine européenne contre un net essor de l'immigration maghrébine et de l'immigration originaire de l'Afrique subsaharienne francophone.

Toutefois, la forte immigration des années 50 et 60 va se tarir avec les prémices de la crise des années 70, qui a conduit :

- d'abord à un ralentissement des procédures de régularisation (circulaire du 29 juillet 1968),
- ensuite à la « suspension provisoire » de toute introduction de travailleurs permanents dès juillet 1974 (circulaire du 5 juillet 1974), à l'exception des ressortissants de l'Union européenne et des demandeurs d'asile politique.

Cette stabilisation des années 70 de la population immigrée constituait un objectif principal de la politique migratoire des pouvoirs publics en France, acté par la mise en place de toute une série de mesures restrictives de l'immigration étrangère en France (freinage des entrées, contrôle des séjours, aide au retour, restriction du regroupement familial...).

Des mesures restrictives envers l'immigration étrangère qui ont contribué beaucoup plus à la stabiliser qu'à la diminuer, avec pour conséquences, notamment depuis 1975, la constante baisse de la part des immigrés venus de l'ensemble de l'Europe contre une légère augmentation d'immigrés originaires d'autres aires plus lointaines et plus diversifiées, notamment de l'Afrique subsaharienne et surtout du Maghreb, plus précisément du Maroc.

La conséquence en est que le regroupement familial des dernières décennies a engendré à lui seul un certain rééquilibrage quantitatif de la population étrangère en France entre hommes et femmes et un certain rajeunissement relatif au niveau de la structure par âge. De même, avec l'allongement de la durée de séjour, une certaine tendance à la demande d'acquisition de la nationalité française a pu se développer également. Quant à l'implantation géographique, elle est plutôt citadine que rurale, avec près de 60 % de la population étrangère habitant les trois plus grandes régions françaises (selon les données du RP 1999 : 37 % en Île-de-France, 11 % en Rhône-Alpes et 10 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Phénomène à l'origine conjoncturel et temporaire aux yeux des pouvoirs publics, l'immigration étrangère en France a débouché aujourd'hui sur la formation de communautés étrangères, plus ou moins importantes, installées et stabilisées dans le pays d'accueil.

Le cas de l'immigration marocaine est un exemple illustratif de cette installation et stabilisation, malgré l'importance d'un mouvement humain de va-et-vient entre le pays d'accueil et le pays d'origine et un volume relativement important de transfert d'argent épargné au pays d'origine. Des transferts d'argent en nette évolution, demeurant aujourd'hui une source importante de financement au regard de son volume, voire stratégiques et nécessaires au développement de l'économie nationale marocaine et au soutien à l'économie locale des régions d'origine où résident les familles des migrants pourvoyeurs des dites sommes annuellement. Une dimension migratoire au poids de plus en plus significatif dans les rouages de la socio-économie marocaine, imposant aux pouvoirs publics marocains de lui constituer ses structures administratives de gestion propres, notamment à travers la création dès le début des années 90 d'un département ministériel chargé des affaires des résidents marocains à l'étranger.

Après ce bref rappel succinct de l'immigration étrangère en France, qu'en est-il des flux migratoires marocains en France ?

II - PLACE DE L'IMMIGRATION MAROCAINE DANS LES GRANDS FLUX MIGRATOIRES EN FRANCE

Comparativement aux principaux mouvements migratoires étrangers en France, l'immigration marocaine en France est relativement ancienne. Dans son livre (*Les Marocains en France*, Sirey, 1938), J. Ray situait la présence des Marocains en France dès la seconde moitié du XIX^e siècle. Il parlait du séjour d'un certain chérif de Ouezzane à l'hôtel d'Orient de Marseille en 1852, de l'ouverture en 1875, toujours à Marseille, d'une « maison de commerce » au nom d'un certain Lahlou, d'une « troupe de saltimbanques » (sûrement les acrobates de Sidi Ahmed ou Moussa) dirigée par un certain Abdallah Soussi, quelques diplomates ainsi que l'envoi d'une trentaine d'étudiants marocains, entre 1881 et 1891, par le roi Moulay Al Hassan pour étudier les langues.

Toujours selon cet auteur, « les premiers Marocains que l'on trouve comme ouvriers en France venaient d'Oran : ils étaient une dizaine qui furent employés dans la métallurgie nantaise. Originaire du Souss, ils avaient suivi leurs coreligionnaires algériens en France après quelques années passées à Oran... Marseille possédait sans doute aussi quelques Marocains parmi ses dockers ».

Durant le XX^e siècle, d'autres données statistiques, notamment celles :

- du ministère de l'Intérieur français qui distinguait la présence sur le sol français de 700 marocains en 1915, 13 100 en 1918, 3 000 en 1919, 7 000 en 1920, 9 000 en 1921, 10 000 en 1924, 15 000 en 1925, 21 000 en 1929 et 10 000 en 1936;
- des résultats des recensements périodiques de population en France qui indiquaient, notamment à partir de la seconde moitié du siècle dernier, 16 468 Marocains au RP de 1946, 10 734 au RP de 1954, 33 320 au RP de 1962, 84 236 au RP de 1968, 260 025 au RP de 1975, 431 308 au RP de 1982, 572 652 au RP de 1990, 504 096 au RP de 1999, 434 958 au RP de 2010.

Sachant que, c'est surtout à partir de 1912, date du début du protectorat français au Maroc, que l'immigration marocaine va commencer à se développer quantitativement en France. Sous l'effet de l'occupation française et à la veille de la première guerre mondiale, l'immigration marocaine a été estimée durant 1914-1918, période de guerre, entre 15 à 20 000 Marocains, suite aux opérations de mobilisation de main-d'œuvre pour les usines et de soldats pour les fronts du combat. On distinguait durant cette période le fameux débarquement de Bordeaux, avec près de 4 000 tirailleurs marocains, effectif qui va atteindre 35 506 engagés marocains à la fin de l'année 1918, puis 20 000 en 1922 et près de 10 000 en 1936 selon les estimations indiquées par les travaux réalisés par J. Ray, G. Mauco, G. Spillman, P. Devillard, L. Justinard, De la Porte de Vaux, R. Montagne, D. Rivet... Dans leur grande majorité, ces travailleurs et militaires marocains sont rapatriés après le conflit, excepté ceux qui ont obtenu une autorisation de prolongation de séjour ou qui ont échappé à une législation encore sommaire en la matière.

PLACE DE L'IMMIGRATION MAROCAINE DANS LES GRANDS FLUX MIGRATOIRES EN FRANCE

15

On a observé que malgré les restrictions caractérisant cette période en France, comme d'ailleurs au Maroc, avec l'entrée en vigueur du Dahir du 27 Octobre 1931 réglementant la sortie des travailleurs marocains en France, le mouvement migratoire marocain va se maintenir pour atteindre, selon J. Ray, 21 000 personnes en 1929, essentiellement vers les mines et les industries automobiles et électrométallurgiques.

RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS IMMIGRES MAROCAINS PRÉSENTS AU 31/12/ DES ANNÉES 1925 A 1931 DANS QUELQUES GRANDS ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS

ETABLISSEMENT	1925	1926	1927	1928	1929	1930	1931
Compagnie des mines de Roche la Molière et Firminy	860	816	647	403	318	312	346
Sté des Houillères de Montrambert et de la Béraudière	574	628	427	283	194	189	159
Ensemble de mines du Nord-Pas de Calais	-	-	-	211	160	110	164
Etablissements des Automobiles Chenard et Walker	307	436	139	531	595	349	-

Source : Données établies à partir des résultats de l'enquête réalisée par J. Ray auprès de quelques établissements industriels français employant de la main-d'œuvre marocaine.

Pour les seules Houillères du Nord-Pas de Calais, les mineurs marocains, dont l'effectif était déjà à cette période relativement significatif, se trouvaient largement présents sur l'ensemble des sièges de production de l'époque, comme le distinguent les données indiquées par J. Ray.

RÉPARTITION DES MINEURS MAROCAINS DANS LES PRINCIPALES COMPAGNIES MINIÈRES DU NORD-PAS DE CALAIS (1928-1935)

	1928	1929	1930	1931	1932	1933	1934	1935
ANICHE	110	95	-	25	29	17	36	35
ANZIN	-	-	-	-	23	18	16	16
BETHUNE	57	25	-	-	18	17	15	13
BRUAY	3	2	1	1	1	1	-	-
CLARENS	-	-	-	-	3	3	3	3
CRESPIN NORD	-	-	4	7	-	-	-	-
BOURGES	-	-	-	-	2	5	4	4
ESCARPELLE	-	-	61	55	47	44	60	54
GOUY-SERVIN			7	18				
LENS	7	7	7	8	8	6	6	5
LIEVIN	8	4	6	16	5	4	4	4
OSTRICOURT	10	5	3	4	3	3	2	2
VICOIGNE NOEUX ET DROCOURT	16	22	21	30	33	23	22	17
TOTAL	211	160	110	164	173	143	181	159

Source : Tableau établi à partir des données statistiques des Houillères relevées par J. Ray, op.cit.

Côté zone d'émigration du Maroc, le Sud marocain fut délimité par le résident général de l'époque (1912-1925) au Maroc, le maréchal Louis Hubert Lyautey (1854-1934), comme zone principale de recrutement des « travailleurs des colonies », spécialisant le Sud marocain comme région d'émigration vers la France métropolitaine sans dégarnir le « Maroc utile » de sa main-d'œuvre « indigène », utile aux usines et aux grandes exploitations agricoles gérées par les colons français au Maroc. Une manière aussi qui pourrait être interprétée comme un moyen d'affaiblir les mouvements de résistance au protectorat français durant cette période, tout en essayant de rendre la population de la zone dépendante, économiquement, de l'émigration, notamment à travers les envois périodiques d'argent de la main-d'œuvre marocaine émigrée en France à ses familles restées au Maroc.

Concernant l'ampleur du mouvement migratoire, il faudrait attendre la seconde moitié des années 30, veille de la seconde guerre mondiale et période d'atténuation des effets de la crise et arrivée au pouvoir en France du Front populaire en 1936, pour que les flux migratoires reprennent à nouveau. La seconde guerre mondiale constitue d'ailleurs un moment important dans la fixation de l'immigration marocaine en France, comme l'a été partiellement le premier conflit. La préparation aux hostilités a entraîné à nouveau un appel massif de la main-d'œuvre marocaine, notamment par la création au Maroc dès 1938 d'un service d'émigration, à travers le Dahir du 13 Juillet 1938, pour faire passer des accords directement avec les employeurs et assurer l'acheminement de la main-d'œuvre marocaine vers la France. Ce seul service a introduit, d'octobre 1939 à juin 1940, trois contingents de 5 000 travailleurs, dont un tiers dans les mines et les industries d'armement (Cf. P. Devillard, *L'Immigration marocaine en France, compte-rendu de missions à la direction des offices du Maroc, juillet 1948-octobre 1951*). Comme par le passé, le Sud marocain continue à constituer la zone privilégiée de recrutement.

Avec la création de l'Office National de l'Immigration (ONI) en 1945, ce dernier a procédé, de 1946 à 1948, à un recrutement de 4 000 travailleurs marocains, originaires en majorité du Sud marocain, notamment pour les Charbonnages de France et les aciéries de Longwy. Les données du rapport de F. d'Achon du bureau du Maroc à Lille, intitulé *Les Ouvriers marocains dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais*, daté de 1952, dénotent précisément les zones de recrutement privilégiées, particulièrement dans les provinces d'Agadir, Taroudant, Tiznit, Tata, Goulimine, Ouarzazate, Errachidia, ... par les entreprises françaises, notamment les Charbonnages de France. Un processus qui s'est prolongé essentiellement dans les mêmes zones, à dominante rurale, jusqu'aux années 70.

**RÉPARTITION DES MINEURS MAROCAINS PAR ZONE D'ORIGINE DE
RECRUTEMENT DANS LE BASSIN MINIER DU NORD-PAS DE CALAIS EN 1947**

Province d'AGADIR	TAROUDANT	TIZNIT	TATA	GOULIMINE	ERRACHIDIA	OUARZAZATE	TOTAL
05	365	371	02	208	268	95	1.314
Imouzzer : 01 Inezgane : 04	Argana : 143 Igherm : 32 Tafingoulte : 32 Taliouine : 31 Taroudannt : 127	Aït Baha : 01 Anzi : 51 Sidi Ifni : 05 Tafraoute : 32 Tiznit : 282	Tata : 02	Bou Izakarne : 168 Goulimine : 40	Boudnib : 59 Erfoud : 70 Errachidia : 41 Goulmima : 32 Rich : 23 Rissani : 28 Talsinnt : 08 Tinjdad : 07	Agdz : 07 Kalaa M'Gouna: 04 Ouarzazate : 08 Skoura : 29 Tagounite : 14 Tazarine : 02 Taznakhte : 01 Tinghir : 22 Zagora : 08	

Source : Tableau établi à partir des données statistiques des Houillères du BMNPC, cf. F. d'Achon, Les Ouvriers marocains dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, Bureau du Maroc à Lille, 1952.

Face à cette immigration organisée, essentiellement en provenance du Sud marocain, se déclenchait en parallèle une émigration clandestine à travers laquelle les ouvriers du Maroc oriental et ouvriers soussi travaillant en « Algérie française » se faisaient passer pour des Algériens, suite à la loi du 20 septembre 1947 qui conférait la citoyenneté française aux Algériens, facilitant par là même l'entrée en France métropolitaine. Phénomène renforcé par la régularisation sur place des militaires marocains en travailleurs immigrés, et par le contournement de la législation rigide de l'ONI par les employeurs français qui procédaient à la « régularisation sur place » des travailleurs étrangers entrés en France, en dehors des réseaux officiels de recrutement.

Depuis, et à l'exception d'un fléchissement du mouvement durant les années 50, suite aux événements politiques liés aux luttes pour l'indépendance des trois pays du Maghreb, la cadence migratoire va reprendre à nouveau, avec un fait nouveau concernant la composition ethnique de l'immigration marocaine en France, jusque-là composée essentiellement de Soussis (Marocains originaires de la région du Souss) et généralement des ouvriers originaires du Sud du Maroc, qui va se trouver modifiée pour que cette immigration atteigne toutes les régions du Maroc, notamment le Nord et le Nord-Est, particulièrement vers la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Avec les années 60, période de croissance économique favorable et de début du recul des courants migratoires anciens d'origine européenne, c'est l'essor quantitatif du mouvement migratoire marocain vers la France. Le tournant véritable se situe au « 1^{er} juin 1963 », date à laquelle le Maroc a signé une convention de main-d'œuvre avec la France, officialisant l'émigration vers la France, dont l'évolution est illustrée par les données de l'ONI, comme d'ailleurs vers d'autres pays européens, notamment la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne.

Par contre, durant les années 90 et 2000, l'émigration marocaine s'est orientée davantage vers l'Espagne, l'Italie, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique et les pays arabes du Golfe. Un élargissement prescrit et ordonné dans le cadre de la politique marocaine de diversification des pays de destination, dénotant le choix de l'émigration, par le Maroc, comme variable d'ajustement en matière de lutte contre les problèmes d'emploi et comme un facteur important de régulation économique et sociale.

Cependant, on constate à travers l'évolution des données de l'ONI durant la période 1960 à 1985, un mouvement de hausse régulière, marqué par une accélération pour la main-d'œuvre marocaine dès 1962 et pour l'immigration familiale à partir de 1963. Un mouvement migratoire marocain qui continue à se renforcer durant la période de récession, notamment à travers la dynamique du regroupement familial qui s'est développée, particulièrement durant la décennie 70, pour dépasser largement les entrées, stabilisées, des travailleurs. Un mouvement évolutif qui s'est maintenu jusqu'au début des années 80, avec une subite accentuation suite à la politique de régularisation exceptionnelle appliquée après l'arrivée en France de la gauche au pouvoir en 1981. Un mouvement qui, à son tour, va se trouver freiné par l'application du décret du 4 décembre 1984, stipulant des conditions limitatives au regroupement familial des travailleurs étrangers en France.

Ce passage d'une immigration de main-d'œuvre à une immigration familiale va transformer la structure démographique de la communauté marocaine en France, en contribuant à l'équilibre entre hommes (227 034, soit 52 % H) et femmes (207 685, soit 48 % F) au sein de cette population, confirmant par là même la tendance des Marocains à l'installation durable en France au détriment de celle du retour, tant encouragée et souhaitée par le pays d'accueil, malgré le fort attachement des immigrés marocains au pays d'origine.

Avec le nombre croissant de ses membres, l'immigration marocaine en France a fini par être présente sur l'ensemble des régions françaises et avoir touché également l'ensemble du territoire marocain, avec des intensités variables selon les zones géographiques, aussi bien en France qu'au Maroc. Les effectifs des derniers recensements de population en France illustrent largement ce phénomène. Les effectifs de l'immigration marocaine sont passés de 33 320 personnes (soit 1,5 % de la population étrangère) en 1962 à 84 236 (soit 3,2 %) en 1968, contre 260 025 (soit 7,6 %) en 1975, progressant à 431 308 (soit 11,6 %) en 1982, atteignant 572 652 (soit 15,9 %) en 1990, pour décroître sensiblement à 434 958 (soit 11,4 %) en 2010.

En conséquence, avec l'importance des flux migratoires entre le Maroc et la France, les liens noués au départ par l'histoire ne sont plus uniquement politiques et économiques, mais aussi humains et culturels comme le dénotent les données relatives à la présence des étudiants

marocains dans les structures universitaires françaises et les enfants issus de l'immigration marocaine dans les structures scolaires du pays d'accueil.

Selon les données du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, le nombre d'étudiants marocains en France s'est considérablement accru, passant d'environ 8 000 en 1975-1976 à 23 070 en 1987-1988, pour atteindre 32 104 en 2012-2013 (soit 11,1 %) de l'ensemble des étudiants étrangers (289 274), parmi lesquels 216 055 (74,7 %) sont inscrits à l'université.

Toujours selon les données de l'année universitaire 2012-2013, près d'un étudiant sur deux est issu du continent africain, parmi lesquels 23 % proviennent du Maghreb.

Pour la même année, les étudiants marocains – 32 104 en 2012-2013 – (soit 11,1 %) sont les plus représentés de l'ensemble des étudiants étrangers inscrits en France, suivis par des étudiants chinois (30 349, soit 10,5 %) puis par des étudiants algériens (22 697, soit 7,8 %) et tunisiens (11 909, soit 4,1 %).

Les étudiants étrangers, à eux seuls, représentent 12 % du total des étudiants et 41 % du total des doctorants.

Parallèlement à ces flux migratoires d'étudiants marocains, se développèrent également en interne, sur le sol français, suite aux effets démographiques du regroupement familial des dernières années, des proportions de jeunes élèves issus de l'immigration étrangère qui se scolarisent dans les différents cycles du système éducatif métropolitain, particulièrement dans les établissements scolaires relevant du secteur public.

Les premières statistiques élaborées à ce sujet par le ministère de l'Éducation nationale remontent à la rentrée scolaire 1976. En une vingtaine d'années, entre 1980-1981 et 2000-2001, le nombre des élèves étrangers dans le seul enseignement scolaire secondaire public (tous cycles confondus du second degré), est passé de 307 388 élèves en 1980-1981 à 412 226 en 1993-1994, pour régresser à 257 170 élèves en 2000-2001, représentant 5,8 % en 1980-1981 contre 4,8 % en 2000-2001 par rapport à la population scolaire totale du second degré.

L'évolution des effectifs scolaires d'élèves marocains, durant la même période, est relativement significative au sein de la population scolaire d'origine étrangère, passant de 24 802 (soit 8,1 %) à 91 571 (soit 22,2 %) pour régresser ensuite à 71 043 (soit 27,6 %) en 2000-2001.

De même, la concentration numérique des élèves marocains pour la rentrée 2000-2001 se manifestait principalement dans cinq académies qui regroupaient à elles seules 43 % des élèves étrangers et 30 % des élèves marocains : académies de Versailles (9 204 élèves marocains / 40 236 élèves étrangers), Lille (6 473 / 11 321), Montpellier (6 440 / 10 460), Aix-Marseille (5 464 / 12 175) et Créteil (5 410 / 36 435).

Dès la deuxième moitié des années 90, le processus de décroissance des effectifs d'élèves de nationalité étrangère commence à s'observer, suite notamment au mouvement accru de naturalisations et au ralentissement de l'immigration étrangère d'une manière générale, pour atteindre à la rentrée 2010-2011, un effectif d'élèves de nationalité étrangère d'à peine

151 518 (soit 2,9 % de l'ensemble des élèves du second degré), contre 362 134 élèves (soit 6,3 % de l'ensemble des élèves du second degré) durant l'année scolaire 1995-1996.

III - FÉMINISATION ET RAJEUNISSEMENT PAR LE DÉVELOPPEMENT DU REGROUPEMENT FAMILIAL

Globalement, les courants migratoires étrangers en France se sont développés d'abord par une immigration de main-d'œuvre composée majoritairement au départ, du moins ceux en provenance du Maghreb, de jeunes hommes adultes arrivés seuls, auxquels s'est ajoutée, selon une durée de séjour plus ou moins longue, une immigration à caractère familial, constituée par des femmes et enfants qui rejoignent le chef de famille dans le cadre de la procédure du « regroupement familial ». Une procédure qui a contribué à la féminisation et au rajeunissement de la population étrangère en France, notamment l'immigration marocaine, particulièrement à partir des années 70, en contrepartie d'une immigration du travail qui demeure, elle, depuis 1974, très limitée.

Au niveau de l'immigration marocaine, le volume de ces dernières décennies est essentiellement le fait du regroupement familial, comme l'indique les données de l'ONI relatives à ce processus. Si on distinguait en 1963 à peine 970 membres de familles marocaines arrivés en France contre 11 094 travailleurs, ces effectifs se trouvent largement inversés au lendemain de 1974, année de mise en application de la circulaire du 5 juillet 1974, relative à la limitation de l'immigration étrangère en France, pour atteindre 10 801 membres de familles entrés contre à peine 2 905 travailleurs. Processus qui se poursuit jusqu'à nos jours, malgré les dispositions limitatives qui l'entravent selon les conjonctures économiques et les équipes gouvernementales en place, contribuant ainsi à l'équilibre de la structure par âge (rajeunissement) et par sexe (féminisation) de la population immigrée marocaine.

D'ailleurs, selon les données du dernier recensement de population en France de 2010, la population étrangère en France tend à se rééquilibrer en genre (51% H / 49% F contre 52 % H / 48 % F pour la population immigrée marocaine), même si elle demeure encore majoritairement masculine. De même, la composition par âge se caractérise par une représentation relativement significative de la tranche d'âge « 55 ans et plus » atteignant 25,5 % aussi bien pour l'ensemble de la population étrangère que pour la population immigrée marocaine.

Cette féminisation et ce rajeunissement de l'immigration marocaine, notamment dans sa dimension berbérophone, peut être illustrée par une zone d'accueil de la main-d'œuvre étrangère, à savoir le Bassin minier du Nord-Pas de Calais (BMNPC), qui a connu une succession de vagues migratoires en provenance du Maroc, remontant au lendemain du premier conflit mondial et originaires essentiellement du Sud marocain.

Avec le caractère rotatif qui caractérisait l'immigration étrangère dans ce bassin minier, ce sont environ près de 78 000 mineurs marocains, sur près d'un million de candidats, « triés » dans le Sud du Maroc par le légendaire « Mora », qui ont servi entre 1956 et 1977 dans

les différents sièges de production du charbon du bassin. Ils constituent la dernière vague migratoire que les Houillères du Nord-Pas de Calais ont introduit massivement dans ce bassin minier. Leur nombre y a évolué de 211 mineurs en 1928 à 159 en 1935, puis de 1 314 en 1947 à 2 124 en 1960, pour atteindre ensuite 11 634 en 1965 avant que ce volume commence à décroître pour ne représenter que 3 889 en 1980 et à peine 2 796 en 1987 sur un effectif total d'à peine 11 645, suite à la politique de fermeture progressive et programmée des sièges d'extraction du bassin, dont le dernier en activité a été fermé en 1992.

Quant au légendaire « Mora », il s'agit en fait d'un certain Félix Mora, ancien officier des « Affaires indigènes », reconverti en agent chargé des missions de recrutement de main-d'œuvre étrangère auprès des Houillères. Par ses recrutements successifs et parfois intensifs de main-d'œuvre marocaine dans les zones rurales du Sud marocain, son nom a fini par y devenir célèbre, symbolisant à la fois l'émigration en France, le travail de la mine et la souffrance des familles auxquelles « il arrachait » leurs jeunes adultes pour le dur travail de « mineur de fond ».

Ayant tellement marqué les populations berbérophones du Sud marocain, du fait des conséquences préjudiciables causées par l'émigration de jeunes hommes sur les structures socio-économiques des zones rurales ciblées, ce personnage a fini par faire l'objet de poèmes des rwais (chanteurs soussi, tel Raïs Mohamed Demsiri dans sa chanson *Our n'samh i bariz our n'samh i dinor*, *On ne pardonnera à Paris, on ne pardonnera au Nord*), que la communauté immigrée soussi marocaine faisait venir pour animer des soirées musicales où les rwais excellaient dans la formulation de poèmes relatant les nouvelles du pays (tamazight) et surtout les douleurs de l'émigration et de l'exil, comme d'ailleurs des chants populaires berbères, illustrés notamment par le célèbre chant des femmes d'Aït Atta dans lequel celles-ci dénonçaient Mora le négrier qui les a humiliées en comparant leurs villages à une sorte d'« étable » où le recruteur Mora se déplaçait, avec le soutien des autorités locales qui lui regroupaient les jeunes et moins jeunes de la zone ciblée, debout, torses nus et rangés en files à la militaire sous le soleil, pour sélectionner les « béliers » (expression désignant les hommes appropriés au travail d'extraction du charbon, mineur de fond) qu'il tamponnait à la poitrine comme du bétail (soit en couleur verte qui signifiait l'aptitude au travail de la mine, soit en couleur rouge pour signifier l'inaptitude) en vue de les transporter, après examens médicaux, au centre d'Aïn Borja à Casablanca, ensuite par bateau jusqu'à Marseille, puis par train vers le froid du Nord de la France et le dur travail de la mine.

Mais, ces mineurs marocains, avec l'obtention du fameux « statut du mineur » dans les années 80, statut qui leur a accordé de nouveaux droits qu'ils n'avaient pas autrefois avec la formule du contrat à durée déterminée de 18 mois renouvelable, notamment l'attribution d'un logement et le droit de procéder au regroupement familial, ont procédé, et en coïncidence avec l'opération de régularisation exceptionnelle de 1981, au regroupement des membres de leurs propres familles restées au pays. Un développement qui s'est manifesté par l'afflux massif de femmes et d'enfants marocains nouvellement arrivés du Sud marocain dans les communes et districts scolaires relevant du bassin minier (à titre indicatif, pour la seule année 1982, la proportion des personnes marocaines entrées en France au titre du regroupement familial représente plus d'un tiers des personnes étrangères entrées dans le cadre de ce regroupement au niveau national et environ les trois quarts au niveau de la région du Nord-Pas de Calais.).

Ainsi, par la stabilité juridique et les avantages sociaux et matériels qu'offre le « statut du mineur » aux mineurs marocains, ces derniers ont procédé immédiatement et massivement à regrouper leurs familles originaires des zones rurales reculées du Sud marocain, obligeant les services sociaux des Houillères à attribuer les logements vacants de leur parc immobilier au rythme des introductions des familles marocaines dont le nombre s'élevait, selon les données des HBNPC, à 37 en 1975 pour atteindre 140 en 1980 puis 500 en 1983, regroupant pour cette seule période plus de 1 900 familles, dont la majorité est berbérophone.

Des arrivées qui se manifestaient également, durant la même période, dans l'évolution des effectifs scolaires étrangers dans le système scolaire local (public, 1^{er} et 2^e degrés), avec des proportions d'élèves marocains qui passent, en l'espace d'une douzaine d'années, de 12 % de la population scolaire étrangère en 1976-1977 à près de la moitié, soit 47,5 %, en 1987-1988. Bien que moins accentué, le même phénomène s'observe tant au niveau régional (région Nord-Pas de Calais : 10,2 % contre 37,4 %) que national (France métropolitaine : 7,4 % contre 21,4 %).

Ainsi, avec l'obtention du statut du mineur par les mineurs marocains, les familles marocaines nouvellement arrivées se sont regroupées par affinité géographique et ethnique dans les cités minières du bassin. Des familles de mineurs marocains qui sont en majorité originaires des zones rurales berbérophones, souvent analphabètes et très attachées à leur terre et à leurs tribus, s'expatrieront à leur tour, par la force de la durée d'émigration des chefs de famille qui ne cessa de s'allonger, pour atténuer les souffrances de la séparation, de la dureté du travail de la mine et tout simplement de l'exil.

Un regroupement familial qui permet aux mineurs marocains de vivre en famille, de se nourrir avec des plats traditionnels marocains, de regarder leurs enfants grandir, tout en s'efforçant de leur transmettre, même scolarisés et vivant au pays d'accueil, les rudiments de la langue et des traditions berbères, et d'une manière générale, de la culture marocaine. Une transmission socioculturelle qui se complétait souvent par des voyages rituels au Maroc, l'été, de ressourcement, pour consolider les liens avec les territoires, les langues et cultures du pays d'origine. Des voyages annuels où se confondent souvent le socioculturel (achat de cadeaux aux membres de la famille et voisins restés au pays, aide financière aux membres de la tribu qui sont dans le besoin, et aux associations locales chargées des travaux d'aménagement des routes, d'électrification et de conduite d'eau potable, consolidation du budget de la mosquée, animation du territoire par l'organisation des mariages et réactivation des fêtes traditionnelles locales..., bref, tout un processus d'économie sociale et solidaire dont les immigrés berbères marocains sont détenteurs et héritiers) et la course contre la montre avec la bureaucratie administrative marocaine pour régler leurs propres affaires qui constituent pour ces derniers une « corvée annuelle ». Une corvée pour laquelle ils ne cessent d'ailleurs d'attirer l'attention des pouvoirs publics marocains, en revendiquant notamment l'instauration de guichets administratifs uniques afin qu'ils puissent régler leurs propres affaires administratives dans des délais raisonnables.

Comme héritiers des traditions locales, celles-ci se manifestent par la transmission de la langue et culture berbères, notamment à travers les enfants issus de l'immigration marocaine berbère qui utilisent davantage le bilinguisme français-berbère, particulièrement le parler tachelhit du Sud marocain que le bilinguisme français-arabe dialectal. Phénomène observé chez ces jeunes issus de l'immigration marocaine d'origine berbère lors de leurs séjours au Maroc qui, par-delà la langue du pays d'accueil (ou de naissance) qu'ils parlent couramment, communiquent davantage avec la langue maternelle des parents, tachelhit ou tarifit, qu'avec l'arabe dialectal (darija), dans la mesure où la langue véhiculée par les parents au sein de la famille demeure principalement le berbère. Un parler peu maîtrisé par les enfants, mais qui permet de communiquer du moins avec ses propres parents et autres membres de la famille, voire de la tribu, au moment des voyages périodiques d'été au pays tamazight.

Témoignage illustratif que, même expatriées et insuffisamment soutenues culturellement, les familles immigrées marocaines berbérophones s'attachent à la langue et à la culture d'origine qu'elles essaient de transmettre, souvent sans aucun soutien particulier au niveau des régions d'accueil, aussi bien formel qu'informel, sachant que le mouvement berbère marocain, qui regroupe un nombre relativement significatif d'associations de défense et de préservation de la langue et culture berbères, a pu contribuer, à travers ses luttes des dernières années, à la reconnaissance de l'amazighité de la société marocaine, authentifiée notamment par la création d'un Institut royal de la culture amazigh (IRCAM²) et par la constitutionnalisation de l'amazigh qui demeure « une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception ».

Cependant, avec l'accroissement des flux, l'abaissement des coûts de transport, le développement accéléré des nouvelles technologies de l'information et de la communication..., les familles immigrées marocaines, notamment berbérophones, ne se trouvent plus isolées comme par le passé, en se limitant uniquement à l'écoute de la radio et des cassettes audio de musique berbère comme alternative au maintien du lien avec la langue et culture d'origine. Les NTIC et la production/diffusion de films et émissions radiophoniques et télévisuelles collés aux réalités socioculturelles des Berbères, notamment par la production de DVD reproduisant des films, fêtes locales et spectacles des chanteurs amazighs, voire la diffusion d'une chaîne télévisuelle en berbère, facilitent et accélèrent les processus d'échanges divers et variés qui contribuent et consolident le maintien de liens organiques avec la langue et culture d'origine.

En conséquence, le processus migratoire, qui évolue dans de nouvelles réalités économiques, sociales, culturelles et technologiques, ne peut plus être conçu comme une opération isolée, coupant le migrant de ses origines, de sa famille et de sa culture, comme par le passé.

2 Les objectifs de l'IRCAM consistent à unifier les trois langues amazighes (tachelhit, tarifit et tamazight) dans le but de faciliter la tâche à tous ceux qui veulent apprendre cette langue, en adaptant l'alphabet Tifinagh. Les activités de cet institut concernent également, par-delà la recherche académique et l'organisation de colloques sur la langue et culture amazighes, la production de manuels scolaires en langue amazighe, la traduction des ouvrages et des contes, ainsi que la publication d'ouvrages et recherches traitant de la langue et culture amazighes. Toutefois, les programmes d'action et activités de l'IRCAM ne font pas souvent l'unanimité au sein de la communauté berbère du Maroc. Un institut auquel on reproche une certaine discordance avec les revendications exprimées par certains militants et associations berbères qui prônent notamment l'accélération du rythme d'officialisation, de légalisation et de diffusion de la langue et culture amazighes dans tous les rouages de l'État et de la société marocaine.

Le développement de réseaux associatifs de plus en plus nombreux et diversifiés, aussi bien au pays d'origine qu'au pays d'accueil, constitue autant de vecteurs de préservation, de consolidation des liens et de renforcement de l'expression et de la revendication des populations migrantes concernées.

Un phénomène que renforce aussi l'échec significatif de la politique du pays d'origine en matière d'organisation de cours de langue et de culture d'origine. Des cours, essentiellement d'arabe littéraire, rarement disponibles, qui sont dispensés, souvent en dehors de l'horaire scolaire officiel, le plus souvent le mercredi et le samedi après-midi et généralement dans des locaux inadaptés. Se déroulant en marge de l'univers scolaire normal, ces cours, ainsi que les enseignants marocains détachés qui les dispensent, se trouvent généralement marginalisés par l'administration scolaire.

Des cours peu attractifs et peu mobilisateurs suite à la surcharge qu'ils représentent pour les enfants, à la nature du contenu et à la méthode pédagogique pratiquée qui ne répondent pas souvent aux attentes des élèves et de leurs parents. Sans oublier « la concurrence » exercée par des cours de religion musulmane, dispensés par les imams et prédicateurs des mosquées de proximité.

Paradoxalement, avec l'arrêt de l'immigration, qui induit en même temps l'allongement de la durée de séjour et la venue des femmes et enfants, les attentes des immigrés marocains évoluent, se transforment et se définissent par référence au pays d'activité. Preuve en est que la politique d'aide au retour a échoué sans atteindre les objectifs escomptés. La logique financière, fut-elle avantageuse, pour accélérer la décision du retour, ne suffit plus pour résoudre à elle seule les problèmes de la réinsertion sociale des ouvriers marocains et de leurs familles dans un pays d'origine où les facteurs de répulsion perdurent encore (sous-emploi, bas revenus, aides sociales et couvertures médicales insuffisantes...), notamment dans les régions d'origine des immigrés marocains originaires des zones rurales du Sud.

Même s'il s'inscrit dès le départ dans le projet migratoire initial d'une très grande partie des migrants marocains, sinon de la majorité, le projet de retour se conçoit dans une logique de succès, plus ou moins, dans la région d'origine. Il se manifeste généralement, du moins pour la première génération, par un investissement dans l'immobilier, à travers la construction d'une maison au pays ou l'acquisition d'un logement dans un quartier périphérique d'une grande ville et l'ouverture d'un commerce ou d'un café, dans une zone disposant d'équipements scolaires et sanitaires pour une meilleure réinsertion des femmes et enfants. Même si, à l'exception de quelques familles, contraintes ou restées en liens très étroits avec le pays d'origine, les populations immigrées marocaines continuent à « déposer leurs valises » là où elles ont passé de longues années de vie et de labeur, là où l'avenir scolaire et professionnel de leurs enfants est plutôt plus ou moins assuré, là où la qualité et la possibilité des soins médicaux et de protection sociale, notamment pour les parents d'un âge avancé, sont plutôt garantis et assurés.

Une problématique de retour au pays d'origine, qu'un mineur marocain berbère retraité a résumé par une métaphore berbère très significative : « Tamazirte zound l'hammam, adass our tmatalte, d'an'guiss our tmatalte » (le pays d'origine c'est comme un bain maure, il ne faut pas tarder à y aller et il ne faut pas s'y attarder non plus). Autrement dit, s'attacher au pays d'origine pour se ressourcer et maintenir les liens avec le territoire de naissance, du moins au niveau de la première génération, est une obligation morale et affective qui s'impose et une dette symbolique à honorer envers son lieu de naissance, par contre, y

retourner définitivement demande une mûre réflexion au préalable, dans la mesure où les conditions du retour n'y sont pas souvent toutes rassemblées, aussi bien pour les retraités que pour leurs enfants. Un retour à Tamazight qui rappelle, consciemment ou inconsciemment, en quelque sorte la situation sociale initiale d'avant l'émigration. Cependant, cette simple métaphore, prononcée par un immigré berbère marocain à la retraite, résume, par une symbolique de quelques mots, toute la problématique du retour à laquelle est confronté un jour tout immigré (ouvrier ou étudiant) ayant passé de longues années dans un pays étranger.

De même, les femmes, notamment berbères d'origine rurale, se retrouvent dans le pays d'accueil relativement libérées de certaines contraintes pesantes de la tradition et de certaines tâches ménagères fastidieuses (cuisine au four traditionnel, recherche de l'eau et du bois à des kilomètres à pied...), qu'elles ne veulent plus reprendre et qu'elles ne veulent pas faire vivre non plus à leurs propres filles. Ayant goûté à certains privilèges de la vie urbaine, les femmes immigrées berbères d'origine rurale sont davantage attirées par la vie urbaine qu'à un retour à des régions rurales d'origine, soumises aux caprices climatiques et au quotidien laborieux. Par conséquent, entre « l'absence de dispensaire de santé et la corvée quotidienne de l'approvisionnement en eau et en bois du monde rural » du pays d'origine, et « se soigner dans un hôpital et se servir dans une grande surface commerciale climatisée et à proximité » au pays d'accueil, le choix du lieu de vie, pour soi et pour ses enfants, est vite désigné.

Quant aux enfants issus de l'immigration, scolarisés et familiarisés avec la vie urbaine et occidentale, ils sont généralement peu disposés et peu motivés à se réinsérer au pays d'origine des parents, encore moins si « Tamazight » (région d'origine) est perchée sur une montagne, très éloignée des centres urbains et dépourvue de besoins élémentaires fondamentaux de la vie quotidienne, disponibles et à portée au pays d'accueil (école, hôpital, eau potable, électricité, réseau routier correct et espaces de loisirs et d'animation socioculturelle). Les enfants, particulièrement les filles, plus proches des mères, qui accompagnent les parents, comme guides ou interprètes, lors du voyage au pays d'origine, pour faire les courses dans une grande surface commerciale, rendre visite au médecin ou entreprendre des démarches auprès des administrations, notamment scolaires et à caractère social et sanitaire, sont davantage peu disposés à s'inscrire dans un projet de retour « au pays des parents ».

Les vacances annuelles à « Tamazight » conduisent les jeunes, notamment les jeunes filles, à observer les évolutions de la société marocaine et à faire des jugements comparatifs entre l'évolution des conditions de vie au pays d'accueil et celles du pays d'origine. Une situation qui conduit les jeunes filles issues de l'immigration marocaine à vivre souvent le dilemme difficile du choix entre le modèle de deux sociétés aux valeurs relativement différentes : l'un arabo ou berbéro-musulman, rural et traditionnel, l'autre, occidental, moderne, urbain et laïque.

Elles se trouvent partagées parfois entre les valeurs culturelles, à caractère traditionnel, transmises par le milieu familial et les valeurs culturelles, plus attractives, du pays d'accueil où elles vivent, où la femme est perçue comme libre, active et indépendante. Une situation qui crée parfois des différends, voire des conflits, avec les parents, notamment les pères et les grands frères, qui tiennent à préserver davantage les valeurs identitaires et culturelles de la société traditionnelle d'origine, contre des filles qui aspirent à un meilleur statut de la femme dans le monde musulman, différent en tous les cas de celui de

leurs mères. Un aspect qui pourrait durer encore pour un certain temps, notamment à une période où le retour du religieux dans la sphère socioculturelle, aussi bien au pays d'origine qu'en milieu migratoire, apparaît de plus en plus perceptible. Un retour du religieux que l'on justifie généralement comme un droit culturel et comme un aspect identitaire essentiel, face à la marginalisation ethno-sociale et à la politique d'exclusion dont sont victimes notamment les immigrés de confession musulmane.

Pratiquant la langue du pays d'accueil et influencés davantage par sa culture pour la grande majorité d'entre eux, la langue et la culture d'origine des parents nés au Maroc, particulièrement la langue et culture berbères, se trouvent doublement pénalisées, à la fois par la forte domination de la langue et culture du pays d'accueil, véhiculées notamment par les médias et le système éducatif, et par sa marginalisation au pays d'origine au niveau du champ linguistique national. En conséquence, la langue et culture amazighes se trouvent de moins en moins pratiquées particulièrement par les enfants des générations de parents issus de l'immigration marocaine qui, eux-mêmes, parlent la langue d'origine comme leurs parents (de première génération) parlaient la langue du pays d'accueil. Phénomène accentué par l'absence de politique linguistique du pays d'origine et de réseaux associatifs plus structurés et plus organisés, avec des moyens à la hauteur des ambitions affichées, dans les zones d'implantation des populations immigrées marocaines berbérophones.

En conclusion de cette contribution, il y a lieu de souligner que les phénomènes migratoires sont complexes et que les comportements des populations qui les composent évoluent dans le temps et dans l'espace, ce qui présuppose le concours de toutes les disciplines concernées. Nous espérons avoir apporté un éclairage partiel sur quelques dimensions des réalités de l'immigration marocaine, notamment en France, particulièrement dans le Bassin minier du Nord-Pas de Calais comme illustration représentative d'un mouvement migratoire marocain en provenance du Sud marocain, à travers la dynamique historique de l'industrie charbonnière, en tant qu'industrie fortement utilisatrice de main-d'œuvre, particulièrement étrangère.

Les mineurs marocains, arrivés souvent en jeunes ruraux célibataires, que l'on croyait dociles, analphabètes et disciplinés (au sens peu syndiqués), ont déclenché, à la surprise générale des Houillères et des autorités consulaires marocaines qui les contrôlaient de près, des mouvements revendicatifs, qualifiés d'historiques, dans les années 80 pour un meilleur traitement social de leur situation par les Houillères, particulièrement l'attribution du fameux « statut du mineur » pour se prévaloir des mêmes droits que les mineurs français et avoir la liberté du choix entre le retour au pays d'origine et le rétablissement au pays d'accueil.

La satisfaction de ces deux principales revendications par les Houillères a précipitamment transformé la donne, et par conséquent, la physionomie de l'immigration marocaine dans le bassin minier, passant d'une immigration à dominante masculine et provisoire à une immigration familiale permanente, appelée à s'installer durablement, modifiant profondément la structure démographique de l'immigration marocaine.

Aujourd'hui, la situation des mineurs marocains ne se pose plus en terme de retour mais plutôt en terme d'insertion sociale, à la fois des pères, en tant que mineurs retraités ; des mères en tant que femmes, souvent analphabètes et au foyer, qui se forcent à maintenir des liens solides avec la langue et la culture berbères, notamment sa transmission à leur progéniture ; des enfants, en tant que jeunes scolaires ou futurs jeunes demandeurs d'emploi, partagés entre la culture d'origine des parents et la culture du pays d'accueil.

Ces derniers, et les immigrés marocains en France d'une manière générale, se trouvent confrontés à de nouvelles difficultés de nature différente, aux dimensions plus complexes, d'ordre identitaire et culturel. L'attachement des populations immigrées marocaines berbérophones à leur culture ancestrale constitue un facteur important en matière de préservation et de transmission de la langue et culture d'origine. Un facteur pour lequel se mobilise de plus en plus le mouvement associatif berbère, tant au Maroc qu'en France, qui regroupe une forte communauté marocaine berbérophone, en exhortant les instances marocaines concernées, notamment à travers la coordination avec l'Institut royal de la culture amazighe (IRCAM), même si cette structure ne fait pas toujours l'unanimité au sein du mouvement associatif berbère, du moins dans la stratégie politique poursuivie en matière de préservation de la langue et culture berbères, d'accélérer le rythme de promotion de la culture amazighe, tant au niveau scolaire et universitaire qu'au niveau des pays d'accueil où se trouvent des populations immigrées marocaines. Un rythme qu'il va falloir reformuler de manière appropriée aux réalités spécifiques de la population immigrée.

Lahoussine SELOUANI

PANORAMA DES MIGRATIONS JUIVES MAROCAINES : DES MIGRATIONS INTERNES AUX DÉPARTS DU MAROC.

YANN SCIOLDO-ZÜRCHER

HISTORIEN, CHARGÉ DE RECHERCHE AU CNRS, CREJ

I. UN MONDE TRADITIONNEL FRAGILISÉ DURANT LA COLONISATION FRANÇAISE. P. 30

II. VERS L'IMMIGRATION INTERNATIONALE. P. 36

BIBLIOGRAPHIE P. 40

PANORAMA DES MIGRATIONS JUIVES MAROCAINES : DES MIGRATIONS INTERNES AUX DÉPARTS DU MAROC.

YANN SCIOLDO-ZÜRCHER

HISTORIEN, CHARGÉ DE RECHERCHE AU CNRS, CREJ

L'histoire des Juifs du Maroc, durant la période coloniale française est singulière¹. Du point de vue politique, et contrairement à leurs coreligionnaires d'Afrique du Nord, ils n'ont pas bénéficié d'une naturalisation collective (comme ce fut le cas des Juifs d'Algérie, devenus français en 1870), ni d'un accès facilité à la nationalité française (comme ce fut le cas en Tunisie à partir de 1910). Et dans leur immense majorité, ils sont restés sujets du sultan. Et bien que tombé en désuétude après la conquête française de 1912, le statut de Dhimmi qui était le leur, resta en vigueur². Les communautés juives du Maroc connurent cependant d'importants bouleversements sociaux, économiques et culturels durant les quarante-quatre années de la présence française. La création d'instances représentatives de leurs communautés, le développement de structures scolaires en langues française et en hébreu moderne, l'introduction de l'économie capitaliste et les importantes migrations internes des populations vers les pôles urbains sont autant d'éléments qui ont transformé l'équilibre traditionnel du monde juif marocain. Ce dernier était alors pluriculturel : les Juifs du nord, et notamment de Tanger, avaient gardé d'importants liens avec la culture espagnole et se pensaient comme les membres d'une certaine élite culturelle. Ceux des villes, de Casablanca, de Fès, de Meknès, de Rabat résidaient en majorité dans les mellahs, quartiers urbains séparés. Ils y exerçaient les activités du commerce et de l'artisanat. Les Juifs berbères enfin, originaires des montagnes (du Rif, des Moyen, Haut et Anti-Atlas) des vallées du Souss, étaient géographiquement répartis dans de petites communautés rurales, bourgs-centres ou villages. Ils y menaient une vie très en interaction avec la culture amazigh séculaire. Les mellahs ruraux n'y étaient pas généralisés. Leurs professions étaient celles du colportage, de l'artisanat sinon de l'agriculture vivrière. Les Juifs du Maroc se déclinaient ainsi en de multiples communautés, généralement pauvres. La colonisation française allait entraîner leur déstabilisation, et à terme, entraîner une migration internationale, dont les flux se sont principalement dirigés vers Israël.

1 Cet article doit beaucoup à mes nombreuses et passionnantes collaborations avec le Professeur Yaron Tsur, de l'université de Tel-Aviv.

2 Le terme désigne un citoyen non musulman, vivant en pays de droit islamique. En échange de l'acquiescement de certains impôts, de certaines incapacités juridiques et du respect de certaines obligations, les personnes concernées se voient garantir leur sécurité, pour leur personne et leurs biens.

I. UN MONDE TRADITIONNEL FRAGILISÉ DURANT LA COLONISATION FRANÇAISE.

Dans un article publié en 1963, l'historien Haïm Zeev Hirschberg rappelle que l'histoire des « berbères judaïsés » est souvent construite autour d'un imaginaire romantique érigeant la Kahina en symbole de la résistance de l'Afrique maghrébine à la conquête arabe, et faisant des « juifs berbères » les descendants d'une des dix tribus juives perdues [Hirschberg 1963 : p. 318]. Mais au-delà de ces approches idéalisées, la présence en pays berbère de communautés juives est attestée depuis le ix^e siècle. Et ces dernières partageaient avec leurs voisins les mêmes conditions de vie, une langue vernaculaire, sinon certains rites (lors notamment des mariages) [Taïeb 2004]. Il ne faut cependant pas imaginer ces communautés comme isolées du reste du Maroc. On connaît leurs habitudes anciennes de circulation, notamment dans l'exercice de leurs activités commerciales. Mais avec la colonisation française, c'est tout un monde traditionnel qui s'est fissuré, bien avant l'indépendance du pays.

Il est difficile de connaître le nombre précis de la population juive marocaine, et parmi elle, la part représentée par les « Juifs berbères ».

Les recensements de la population menés par les autorités françaises sont lacunaires. En ce qui concerne les petites localités, les populations juives y sont mal, sinon pas répertoriées. Cependant, le JOINT (American Jewish Joint Distribution Committee, association juive américaine investie dans l'aide de communautés juives après la Shoah) évaluait après la seconde guerre mondiale à 240 000 le nombre des Juifs du Maroc [Tsur 2002 : p. 30].

L'historien Yaron Tsur rappelle ainsi qu'il y avait en 1951 plus de 300 agglomérations dans lesquelles des Juifs résidaient. Plus de 70 % d'entre eux vivaient dans les quinze grandes cités du pays ; Casablanca à elle seule regroupait déjà près du tiers de l'ensemble de la population juive. Cette concentration ne doit cependant pas masquer une importante dispersion de la population : 30 % résidaient dans des bourgs et des villages, dont environ 10 % dans des douars reculés. Les localités de Sefrou, Midelt, Missour, mais aussi les villages de Aït Tagala, Tagardirt, Talsint pour ne citer qu'elles, conservent encore de nos jours les traces de cette présence. Au détour des routes, on croise des mellahs, des cimetières, des ksars longtemps abandonnés, et aujourd'hui protégés voire restaurés par l'État marocain. Tout témoigne de l'importance du judaïsme rural aujourd'hui encore célébré par quelques pèlerinages ruraux et des pratiques culturelles honorant des saints locaux [Ben-Ami 1990]. Mais il serait toutefois erroné de penser que l'isolement géographique des populations a atténué les bouleversements de l'ère coloniale.

La première école de l'Alliance israélite universelle fut ouverte au Maroc en 1862 à Tétouan. Ce réseau d'établissements scolaires, à destination des communautés juives de la Méditerranée, dispensait un enseignement en langue française et détournait peu à peu les populations de leur culture locale. Vingt-cinq furent créées jusqu'en 1911, dans les principales villes du Maroc (notamment à Tanger et Fès en 1881, à Casablanca en 1897, à Meknès en 1910). Et avec la mise en place du protectorat français, vingt et une écoles supplémentaires furent ouvertes jusqu'à la seconde guerre mondiale. Désormais, l'enseignement du français se diffusait dans les régions éloignées des zones côtières et plus difficiles d'accès (Sefrou en 1914, Midelt en 1928, Taroudant en 1929...) [Rodrigues 1991 : p. 37-38].

Si tous les enfants juifs n'y furent pas scolarisés, ces enseignements nouveaux, allaient aussi être complétés par d'autres formes de scolarisation moderne, notamment en hébreu, qui allaient éloigner peu à peu les enfants juifs des hédér, les écoles traditionnelles dans lesquelles leurs parents avaient appris les rudiments du judaïsme et de la culture juive locale.

Outre ces changements culturels, les bouleversements économiques allaient entraîner une remise en cause des activités traditionnelles, et pousser à d'importantes mobilités vers les centres urbains du pays ; tout d'abord vers Marrakech puis vers Casablanca. Les populations partaient de leurs villages suite aux aléas climatiques, aux difficultés de cultiver la terre mais bien plus encore par les baisses de revenus connues dans les métiers du colportage et de l'artisanat. Le géographe André Adam, analysait ainsi que la migration des Juifs vers les pôles urbains avait commencé à la fin de la décennie 1920. La ville de Marrakech avait d'abord reçu un nombre important de migrants internes originaires des villages de l'Atlas et des vallées du Sud. Les possibilités de travail furent toutefois rapidement saturées, et les flux suivants se dirigèrent vers Casablanca, alors en expansion économique. En 1951, 16 700 Juifs résidaient à Marrakech, 74 000 à Casablanca [Tsur 2002 : p. 172]. La population juive, particulièrement précaire, s'installa dans les quartiers pauvres des villes sans retourner dans leurs villages d'origine, peu rétenteurs. Ainsi les descriptions de la pauvreté des Juifs du mellah de Marrakech, par Elias Canetti, lors de son séjour dans la ville en 1953 [Canetti 2007 : p. 51 ; Leroy du Cardonnoy 2005] :

« À mesure que je pénétrais plus avant dans le Mellah, je découvrais que tout devenait de plus en plus misérable. La soie et les belles étoffes étaient restées derrière moi (...) Le souk, près du portail d'entrée, avait représenté une sorte de quartier de luxe ; la vraie vie, celle du petit peuple se jouait ici. (...) »

Un autre commentaire de la condition juive, ici encore, sous la plume de Haïm Zeev Hirschberg, dans son ouvrage *Au pays du soleil levant*, dresse les difficultés des Juifs berbères « restés dans leurs villages ». Si l'auteur était un partisan de leur départ vers Israël, il témoigne cependant d'une réalité sociale difficile en visitant des villages parfois très pauvres :

« Nous sommes à Agoyin, village berbère pauvre éloigné de 130 km de Marrakech (...). Nous sommes invités à visiter le mellah (...). Au début on entre dans la cour du bijoutier. À gauche une petite alcôve, où se trouve l'atelier : un petit meuble, un petit soufflet manuel et quelques outils très simples. Je jette un coup d'œil dans la pièce d'habitation. Là non plus presque aucun meuble. Deux matelas étalés par terre, une petite table et beaucoup d'ordures et de saleté. Dans la cour, les détritiques s'accumulent également. La femme du bijoutier est la fille du «rabbīn», qui est aussi le boucher rituel et le précepteur de la communauté, qui compte une centaine d'âmes. Elle nous conduit vers la «Tsla» [la synagogue], où se trouve son père, R. Yaich Abou Chakila, à l'extrémité supérieure du village. [...] J'ai vu environ dix garçons âgés de cinq à douze ans, assis par terre et étudiant la «Parasha» de la semaine. À côté de l'entrée de la «Tsla», une autre ouverture qui mène à une grande pièce d'habitation. Quoiqu'il soit difficile d'appeler cet espace une pièce ; il serait plus judicieux de parler d'une grotte, ne serait-ce le toit qui la recouvre et repose sur une colonne de bois au milieu de l'espace. Le lieu n'a aucune fenêtre ; la lumière n'y pénètre que par l'ouverture. Je rentre à l'intérieur. C'est un grand espace à partir duquel on pénètre dans des alcôves latérales qui servent au stockage et au sommeil. Là non plus, aucun meuble, seulement des nattes et des

couvertures. [...] À cette heure-ci, tous les jeunes travaillent. Certains sont tanneurs, d'autres cordonniers, marchands et colporteurs ; ils font le tour des villages alentours. Certains Juifs d'Agoyin possèdent également de minuscules parcelles de terrain sur lesquelles ils font pousser quelques légumes ; la terre est pierreuse et aride. Les plus « riches » ont des vaches, les pauvres des moutons. (...)

Nous sommes revenus à Ouarzazate à la nuit tombante, et sommes partis pour Taznakht au lever du soleil le jour suivant [...] Quarante-deux familles juives y vivent, soit près de 300 personnes. Certaines maisons sont à deux étages. Les appartements que nous avons visités étaient spacieux, bien ordonnés, avec de grandes pièces, pourvues de fenêtres et meublées : des chaises, des tables, des lits. Il est clair que leur situation est meilleure que celle des autres mellahs que nous avons vus jusque-là. Ils ont des parcelles de terrain, des figuiers, des vignes. Là aussi, les Juifs occupent toutes les professions : taille, couture, bijouterie ; mais il n'y a pas un seul menuisier. [...] Nous avons été visiter la vieille «Tsla» [...] L'arche d'alliance également est décorée de jolis ornements de bois, peints dans un style berbère. Je me suis renseigné sur les conditions de sécurité. Je me demandais comment un Juif pouvait partir seul sur les routes dans ces alentours déserts et isolés, écartés des axes de circulation. La réponse m'a surpris : autant qu'ils s'en souviennent, il ne s'est jamais produit aucun acte de brigandage dans les environs, et aucun cas n'a jamais été rapporté dans toute la région. J'ai reçu des réponses semblables dans d'autres cas également. (...)»³.

Ainsi, au milieu du XX^e siècle, les Juifs berbères avaient connu, au même titre que leurs voisins musulmans, une profonde modification des structures villageoises traditionnelles qui les avait conduits, en masse, vers la ville. Mais ils étaient aussi, comme leurs coreligionnaires des autres régions du Maroc, face à une nouveauté culturelle qui les éloignait collectivement de leurs langues d'origine, l'arabe et le berbère, et les poussait désormais, sur le plan politique, à réfuter la place qui avait traditionnellement été la leur dans la société marocaine. Les Juifs du Maroc, selon l'historien Yaron Tsur, étaient dès lors répartis en secteurs : « le secteur européen » regroupait les populations juives qui bénéficiaient, dans leur majorité, d'une nationalité étrangère (espagnole, portugaise, britannique, française) mais qui surtout, en parlant à la fois la langue arabe et une langue européenne, jouait un rôle d'intermédiaire entre les Marocains et les puissances étrangères. « Le secteur occidentalisé », quant à lui regroupait la population de classe moyenne, qui sans être de nationalité française, avait acquis la pratique de la langue et surtout avait perdu l'usage de l'arabe. « Le secteur indigène » enfin, le plus nombreux, regroupait les Juifs qui ne parlaient pas forcément français, mais dont les enfants pouvaient avoir reçu une éducation en hébreu poussée, qui étaient d'extraction modeste, sinon pauvre. Et cette division de la population explique les mouvements migratoires à venir, dirigeant vers Israël une majorité de ménages du « secteur indigène », et vers les pays occidentaux les membres les plus aisés.

3 Cité par Yaron Tsur, Une communauté déchirée, les Juifs du Maroc et le nationalisme, op. cit. et suivantes. En hébreu.





II. VERS L'IMMIGRATION INTERNATIONALE.

L'émigration des Juifs marocains vers la Palestine mandataire avait débuté, dans un contexte à la fois sioniste et mystique à Casablanca en 1919 et s'était poursuivie depuis Fès en 1922 [Tsur, 2012]. Les candidats au départ, étaient à la fois mûs par une situation sociale difficile et une mystique religieuse en lien avec « la Terre sainte » et la ville de Jérusalem. 350 individus étaient ainsi partis de Casablanca et avaient connu d'importantes difficultés d'insertion. Ceux de Fès, étaient environ 500, et de condition très modeste. Ils suivaient un petit groupe de Juifs originaires de Sefrou. Et leur insertion fut une fois encore un échec. Après quoi, l'émigration vers la Palestine s'arrêta pour ne reprendre que trente années plus tard, dans les grandes vagues de départ de 1947, 1954 et 1961. C'était dès lors un tout autre contexte : celui de la création de l'État d'Israël en 1948 et de l'indépendance du Maroc en 1956.

La période la moins documentée par les historiens reste cependant celle de la décennie 1950 qui a vu la conjugaison, sur les projets migratoires juifs, de la crainte de transition politique du Maroc devenant indépendant (et la peur d'une éventuelle application du statut de Dhimmi) et de l'Agence juive, promouvant et organisant des départs massifs. Les flux qui se sont alors dirigés vers Israël sont intéressants à observer car ils exposent les débuts de la massification de l'émigration juive qui a tout d'abord commencé par toucher les populations originaires des montagnes et souvent installées en milieux urbains.

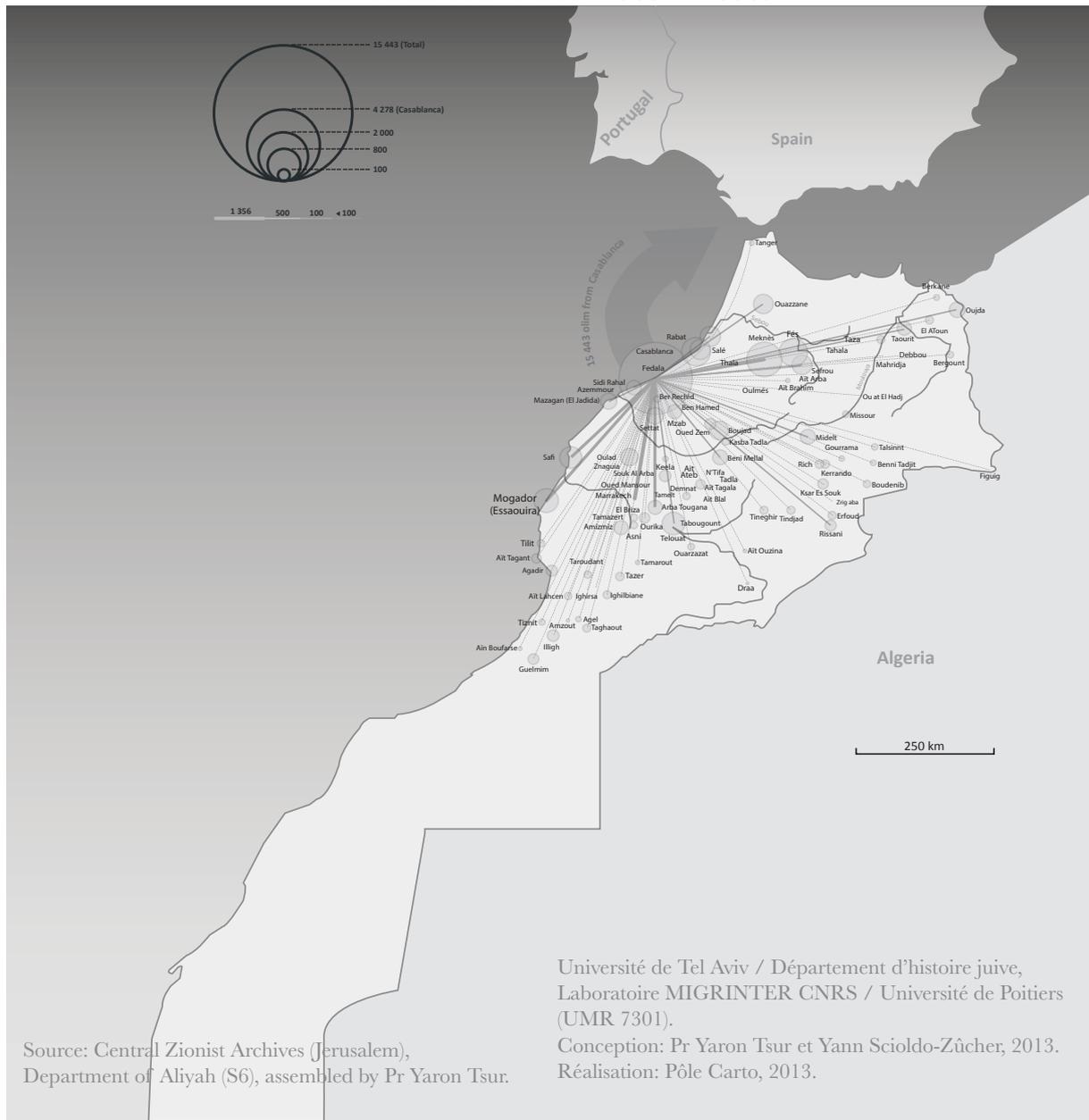
La carte ci-dessous répertorie ainsi les 232 lieux de résidence de 15 443 migrants partis en Israël entre les mois d'août 1955 et 1956⁴. On observe que toutes les régions du Maroc sont alors touchées par ces départs : espaces urbains et ruraux, littoraux et milieux montagnards. On y lit aussi la répartition des Juifs ruraux, en milieu berbère notamment, dans les vallées du Drâa, de la Moulouya et des hauts plateaux de l'Atlas. La plupart des mellahs ruraux ayant aujourd'hui disparu, cette carte, « quasi archéologique » rappelle ainsi l'importance de la composante juive marocaine dans l'histoire du Maroc. Ainsi, la moitié d'entre eux résidaient en milieu urbain : sans surprise au regard des dynamiques des migrations juives internes, ils étaient 27 % à résider à Casablanca, 9 % à Marrakech, 6 % à Meknès et Rabat-Salé et enfin 4 % à Fès. Par ailleurs, on observe dans les petites villes et villages un nombre important de personnes à quitter leur communauté. Ils étaient 182 à partir de Midelt, ce qui n'était pas négligeable pour un petit village de l'Atlas. On dénombre aussi 101 personnes à quitter Rissani et 38 à partir du village de Ighilbiane.

Ces migrants étaient principalement des ménages jeunes, comptant quatre enfants en moyenne, dans lesquels la répartition entre hommes et femmes était la même. 99,9 % des individus étaient de nationalité marocaine (seuls dix-huit avaient la nationalité française et quatre sont répertoriés comme israéliens). Enfin, 54 % de ces migrants avaient moins de

4 Les cartes présentées dans cet article sont issues d'une enquête en cours de réalisation par le professeur Yaron Tsur et moi-même portant sur les trajectoires migratoires de migrants Juifs marocains. Sont représentées sur ces carte les données concernant 70 % des migrants partis en Israël entre les mois d'août 1955 et 1956.

15 ans. Par ailleurs, 75 % des femmes et 40 % des hommes de plus de 15 ans ne travaillaient pas. Les professions exercées étaient principalement artisanales (33 %) agricoles (4 %), et employées (2%). Les professions qualifiées et libérales ne sont pas ici représentées. Ainsi, on observe bien un départ de populations modestes et professionnellement peu qualifiées. Parmi les soixante-quatorze migrants partis de Aït Tagant, cinquante-huit ne déclaraient aucune profession, douze se disaient fellahs, quatre étaient commerçants et artisans (une couturière, un cordonnier et deux tenant un petit commerce).

**CARTE 1 : LIEUX DE RÉSIDENCE DES MIGRANTS PARTIS EN ISRAËL
ENTRE LES MOIS D'AOÛT 1955 ET 1956.**



Par ailleurs, si l'on croise les lieux de naissance de ces migrants avec ceux de leur résidence, on lit les mobilités internes connues par les populations juives du Maroc. Seuls 27 % des individus répertoriés résidaient dans un lieu qui n'était pas celui de leur naissance. Ce chiffre bas s'explique par le nombre important d'enfants de moins de 15 ans, nés dans la ville de résidence de leurs parents. Ainsi, 36 % des personnes âgées de plus de vingt ans ont connu une mobilité.

La carte 2 présente ainsi les lieux de naissance des migrants qui résidaient à Casablanca au moment de leur départ en migration. Seuls 36 % de ces résidents n'étaient pas casablancais de naissance. Mais 57 % des individus de plus de vingt ans n'étaient pas natifs de la ville. Et si nous observons un important flux de populations déménageant de Marrakech à Casablanca, on voit aussi combien l'attraction de Casablanca fut forte auprès de toutes les populations juives marocaines, dont celles originaires des régions du Sud et de l'Anti-Atlas marocain. Tous les petits villages « ont donné » des habitants à la capitale économique du pays, tel celui d'Ighil Nogho au sud-ouest de la ville de Ouarzazate. Ces populations se groupaient pour la plupart dans le mellah de la ville et ne sont pas retournées dans leur village d'origine. Contrairement aux populations musulmanes originaires des mêmes localités.

La seconde émigration marocaine vers Israël débuta en 1954-1955. Le « champ migratoire sioniste », s'était alors considérablement renforcé et toucha tout d'abord les populations juives les plus précaires. Les villages commencèrent à se vider, puis à être définitivement abandonnés par leurs populations juives. Et dans leur sillage, les populations urbaines commencèrent aussi leur départ. Plus de 70 % des Juifs du Maroc sont ainsi partis s'installer en Israël. Et face à ces arrivées massives, le jeune État juif initia la politique migratoire dite « du bateau au village »⁵. Cette dernière consistait à éviter les installations dans les agglomérations de Tel-Aviv, Haïfa et Jérusalem qui concentraient alors 70 % de la population juive du pays (respectivement 44 %, 15 % et 12 %) et à organiser une répartition dans des lieux isolés, où les services de l'État étaient encore balbutiants et les possibilités d'éducation et de promotion sociale limitées. Cela contribua à rendre difficile l'intégration de populations pauvres et somme toute très attachées au royaume qu'ils quittaient. En Israël aujourd'hui, « la mémoire du Maroc » reste particulièrement forte dans les familles qui en sont originaires.

5 Cette dernière consistait à envoyer immédiatement les migrants, par bus ou taxi, vers les lieux qui leur étaient destinés.

CARTE 2 : LIEUX DE NAISSANCE DES MIGRANTS QUI RÉSIDAIENT À CASABLANCA AU MOMENT DE LEUR DÉPART, PARTIS ENTRE LES MOIS D'AOÛT 1955 ET 1956.-



Source: Central Zionist Archives (Jerusalem),
Department of Aliyah (S6), assembled by Pr Yaron Tsur.

Université de Tel Aviv / Département d'histoire juive,
Laboratoire MIGRINTER CNRS / Université de Poitiers
(UMR 7301).

Conception: Pr Yaron Tsur et Yann Scioldo-Zücher, 2013.
Réalisation: Pôle Carto, 2013.

BIBLIOGRAPHIE

Ben-Ami, Issachar Culte des saints et pèlerinages judéo-musulmans au Maroc, Ed. G.P. Maisonneuve et Larose, Paris, 1990.

Canetti, Elias Les voix de Marrakech : journal d'un voyage, Le Livre de Poche, Paris, 2007 [1980].

Cohen, Yolande Scioldo-Zürcher « Maghrebi Jewish Migrations and Religious Marriage in Paris and Montreal, 1954-1980 », in Lefèbre, Solange et Beaman, Lori G Religion in the Public Sphere, Canadian Case Studies, University of Toronto Press, pp. 121-148, 2014.

Hirschberg, Haïm Zeev « the problem of the Judaized Berbers », The journal of African History, vol 4, n° 3, pp. 313-339, 1963.

Hirschberg, Haïm Zeev Au pays du Soleil Levant, WZO Editions, 1967 [en hébreu].

Leroy du Cardonnoy, Éric « Elias Canetti : séphardité et conscience de soi, une « Reconquêtà tardive » in Benbassa Esther (dir.) Les Sépharades en littérature, un parcours millénaire, Presses Université Paris-Sorbonne, Paris, pp. 121-137), 2005.

Messika, Martin « Paris-Montréal. Des façons d'accompagner le « choc terrible » du décès d'un enfant dans les années 1960-1980 », Archives Juives, Vol. 45, pp. 74-86, 2012.

Rodrigues, Aharon Éducation, société et histoire : L'Alliance israélite universelle, Ed. Institut Yad Ben_Zvi, Jérusalem, 1991.

Taïeb, Jacques « Juifs du Maghreb : onomastique et langue, une composante berbère ? », in Encyclopédie berbère, 26 | Judaïsme – Kabylie, Edisud, Aix-en-Provence, Edisud, 2004, pp. 3969-3975.

Tsur, Yaron « The religious Factor in the Encounter between Zionism and the Rural Atlas Jews », in Almog Sh., Reinhartz J., Shapira A., (éds) Zionism and Religion, Hanover and London, Brandeis University Press, pp. 312-329, 1998.

Tsur, Yaron Une communauté déchirée, les Juifs du Maroc et le nationalisme, Tel Aviv, Am Oved, Tel Aviv, 2002, [en hébreu].

Tsur, Yaron « L'exode de Fez, sur les origines de l'émigration sioniste du Maroc », in Abecassis Frédéric, Dirèche Karima, Aouad Rita La Bienvenue et l'adieu, volume 2, Ruptures et recompositions, La Croisée des Chemins, Casablanca, 2012.



TINGHIR JERUSALEM LES ECHOS DU MELLAH

FILM DOCUMENTAIRE RÉALISÉ PAR

KAMAL HACHKAR

PRODUIT PAR LES FILMS D'UN JOUR, 2M ET BERBÈRE TV 2012, 86 MN

EN BERBÈRE, DARIJA, FRANÇAIS, HÉBREU, ANGLAIS

SOUS-TITRÉ EN FRANÇAIS, ANGLAIS, ESPAGNOL, ITALIEN, HÉBREU

BIOGRAPHIE

Kamal Hachkar est un jeune auteur réalisateur franco-marocain. Né en 1977 de parents musulmans berbères, il quitte son pays natal à l'âge de 6 mois avec sa mère pour rejoindre son père immigré en France depuis 1968. Toute son enfance a été jalonnée par les déplacements de son père ouvrier aussi bien en France qu'à l'étranger. De tous ces déplacements, il a gardé une tendresse particulière aux exilés, aux déracinés.

Après avoir étudié l'histoire en Sorbonne, il obtient une maîtrise d'histoire médiévale des mondes musulmans. En 2005, il passe son Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré et devient enseignant.

Intéressé par la culture juive au Maroc et le patrimoine judéo-marocain, il a voulu découvrir cette culture en Israël et au Maroc. Apprenant l'hébreu dans le cadre de l'association Parler en Paix (www.parlerenpaix.org). Il a organisé des soirées culturelles autour des poètes juifs et arabes. Il a animé des débats mettant en lien des élèves israéliens et palestiniens en les faisant réfléchir autour des notions d'identités et du rapport au clan et à la tribu.

En 2012, il réalise son premier documentaire, Tinghir Jérusalem, les échos du Mellah. Récit d'un exil, le film suit le destin de la communauté juive ayant quitté le village berbère de Tinghir au Maroc dans les années 50 et 60. Kamal Hachkar, originaire de ce village nous emmène à la croisée des cultures et fait résonner les chants, les voix et les histoires de cette double identité partagée entre juifs et musulmans.

Ce premier film sélectionné dans de nombreux festivals du monde entier et ayant reçu de nombreux prix a été diffusé en prime time sur 2M. Il a provoqué au Maroc un débat salubre sur les identités plurielles marocaines. Il a reçu le prix de la meilleure première œuvre au Festival National du film de Tanger. Kamal Hachkar travaille actuellement sur deux projets de films documentaires, un autour de la musique judéo-marocaine portée par la jeune génération juive et musulmane et un autre portant sur les identités amazighes.

TINGHIR JERUSALEM LES ECHOS DU MELLAH

Film documentaire réalisé par

KAMAL HACHKAR

QUELQUES SÉLECTIONS ET PRIX EN FESTIVALS :

- Festival International des droits humains à Rabat 2012 : Grand Prix Driss Benzekri dans la catégorie meilleur film
- Festival MEDIMED à Barcelone 2012 : Prix Ahmed ATTIA Award pour le dialogue entre les cultures
- World Jewish Film Festival- Jewish Eye : Premier Prix dans la catégorie meilleur film documentaire
- Festival National du film de Tanger 2013 : Prix de la meilleure première œuvre
- Festival International du Film Oriental de Genève 2013 Mention de Soutien
- Festival International du Film Berbère à Paris 2013 : Prix du meilleur documentaire
- Festival International du Cinéma de Mémoire Commune à Nador 2013 : Grand Prix du meilleur film documentaire, Prix du public et Prix de la presse locale
- Festival Lumière d'Afrique à Besançon 2013 : Grand Prix Eden du meilleur film documentaire.

Le film a fait partie de nombreuses autres sélections internationales à Hambourg, Montréal, Valladolid, Rome, Los Angeles, New York, Washington, Toronto, Londres, Bruxelles, Boston...

QUELQUES CRITIQUES PARUES DANS LA PRESSE

- Jacques Morice, Télérama, 9 octobre 2013 :

« Un documentaire personnel qui recrée des liens brisés et favorise des retrouvailles émouvantes. »

- Jacques Mandelbaum, le Monde, 9 octobre 2013 :

« Tinghir Jérusalem : les échos du Mellah » : ombre de la paix perdue

Kamal Hachkar, l'auteur de ce film, est un professeur d'histoire de 33 ans qui a émigré en France à l'âge de 6 mois depuis son Maroc natal. Un pèlerinage au village berbère de ses pères, Tinghir, lui révèle la longue cohabitation qui a uni en ces lieux juifs et musulmans, avant que la plupart des Juifs marocains ne rejoignent le jeune État d'Israël dans les années 1950. Kamal cherche à comprendre les raisons de ce départ. D'abord en parlant avec les anciens du village, ensuite en partant pour Israël, où il retrouve les Juifs de Tinghir, dont certains descendants de sa génération qui partagent sa curiosité pour ce passé commun.

Il y a indéniablement quelque chose de beau et d'émouvant à voir ce jeune franco-marocain défier les dissensions politiques pour venir parler en toute amitié avec des citoyens israéliens. Sa démarche est évidemment un défi incarné à la prétendue inéluctabilité du conflit judéo-arabe. Elle est aussi, hélas, une consolation d'assez modeste portée eu égard à l'écrasante détermination des forces historiques qui ont conduit les Juifs arabes à quitter massivement leurs pays d'origine. S'agissant du cas particulier du Maroc, le film ne répond d'ailleurs pas très clairement à la question de savoir pourquoi ils sont partis, d'importantes variations dans l'interprétation de ce phénomène existant selon les interlocuteurs. Leur dépassement synthétique aurait dû concerner le professeur d'Histoire qu'est Kamal Hachkar, qui lui a manifestement préféré une démarche sentimentale, laquelle n'en est pas moins louable. »

- Extrait de l'ouvrage « Berbères » d'Eric Fottorino, 2012

« Avant de remonter vers Fès, au retour du désert, nous avons fait halte à Tinghir, superbe écrin de verdure et de douceur dans un décor de rocaïlle et d'aridité, à l'entrée de la vallée du Todra. Ici, dans les années soixante, des alliances sionistes avaient recensé les Juifs berbères avant de les inciter à faire leur alya, leur « montée » vers Israël. C'est ainsi qu'un beau matin, tous avaient quitté leur terre natale pour rejoindre celle de Sion. Eux qui vivaient en paix et en amitié avec les musulmans de Tinghir avaient aussitôt compris qu'il n'en irait pas de même là où s'édifiait la nation israélienne. A l'évidence ce fut un arrachement, et il faut regarder le documentaire qu'un de leurs descendants, Kamal Hachkar, leur consacra en 2011, Tinghir Jérusalem, les échos du mellah, pour mesurer l'intensité de leur désarroi quand ils se retrouvèrent brutalement coupés de leur histoire. Les scènes où de vieilles femmes berbères de Tinghir chantent leur douleur et leur chagrin dans leurs immeubles en cages à lapins serrent le cœur. Comme afflige la tristesse de leurs amis musulmans restés sur place au Maroc, qui pleurent « leurs » Juifs berbères. Un demi-siècle après cet arrachement, on trouve en Israël des représentants de cette communauté qui n'a oublié ni sa terre natale, ni sa langue, si le bonheur perdu ».

- Par Lamia Berrada-Berca, écrivaine

« Tinghir Jérusalem les échos du Mellah, documentaire trait d'union entre deux communautés Parti réveiller la mémoire juive enfouie de Tinghir, Kamal Hachkar accouche d'un documentaire qui révèle la dimension plurielle de la culture et de l'histoire du Maroc. Un film trait d'union entre la communauté juive et musulmane unies par le poids d'une mémoire commune et d'un passé riche de 2000 ans qui fait œuvre de témoignage essentiel pour la préserver de toutes les forces de l'oubli.

Il est des sujets dont le fait d'accoucher permet de se révéler à soi-même qui l'on est, et de révéler aux Marocains leur identité plurielle : c'est le cas de Tinghir Jérusalem, les échos du Mellah premier film de Kamal Hachkar, qui porte d'emblée dans son titre ce trait d'union nécessaire entre deux territoires éloignés géographiquement, et dont il tente de rapprocher les mémoires morcelées ... Après le prix de la première œuvre reçue au festival national de Tanger, alors que la polémique lancée par des islamistes se déchaînait avec une brutalité à laquelle le jeune réalisateur ne s'attendait pas, l'aventure de ce documentaire s'est déroulée comme un long chemin semé de bonheur et de succès, couronné de nombreux prix partout où il a pu être montré, au Maroc, en Espagne, en Israël, à Genève, en France... car dans une époque marquée par les conflits et les crispations ».

SYNOPSIS

« En France, j'ai grandi dans l'idée que tous les Berbères étaient musulmans. Mais à Tinghir, ma ville natale dans l'Atlas marocain, les récits de mes grands-parents m'ont fait découvrir que d'autres Berbères étaient juifs. Pourtant, au début des années 60, malgré plus de 2000 ans d'histoire commune, tous ces juifs quittent l'Atlas jusqu'au dernier. Je pars alors à la rencontre de cette mémoire enfouie auprès de la génération qui a connu cette présence juive, mais très vite cette recherche me mène en Israël où je retrouve quelques-unes des familles originaires de Tinghir. Avec eux, entre Israël et le Maroc, « Tinghir-Jérusalem : les échos du Mellah » fait résonner les chants, les voix et les histoires de cette double identité partagée entre juifs et musulmans. »

« Toute culture naît du mélange, de la rencontre, des chocs. A l'inverse c'est de l'isolement que meurent les civilisations ».

Octavio Paz

PROLOGUE

Tinghir a été durant toute mon enfance le lieu de mes vacances ; c'était le retour au bled. J'aime profondément cette ville de mes origines qui m'a toujours donné le sentiment de faire un voyage dans le temps. L'histoire ancienne de la présence juive dans ma ville natale me hante depuis des années. Elle me ramène à mes racines berbères et me permet de me réapproprier cette identité. C'est la parole de mes grands-parents maternels qui est le vecteur de cette double filiation : chaque été, je les interrogeais et je prenais conscience au travers de leur récit de la disparition d'un monde, d'un univers social.

L'arrachement de ces juifs à leur terre fait écho aussi à la propre histoire de ma famille : celle de l'immigration de mes parents, à la seule différence que nous avons encore un lieu et des proches qui vivent toujours à Tinghir.

Un jour en allant visiter un oncle de ma mère à Kerrando, petite ville proche de Gourrama et de Rich, j'ai pu rencontrer pour la première fois un membre de la communauté juive et découvrir ainsi l'intimité d'une demeure juive. Il reste deux familles à Rich, la famille vit essentiellement à Casablanca et les hommes restent là-bas pour les affaires. Leur trajet Kerrandou / Casablanca rappelle la tradition des juifs colporteurs. A écouter son récit, à voir les photographies de rabbins accrochées au mur, je prenais conscience de toute une part de l'histoire du Maroc.

En découvrant des films israéliens, j'ai voulu approcher la réalité complexe de ce pays et sans doute avec l'idée secrète de retrouver des juifs de ma ville natale. En 2005, je décide de faire un premier voyage en Israël et d'apprendre l'hébreu en m'engageant dans l'association Parler en Paix où l'on apprend l'arabe et l'hébreu conjointement. Je parlais déjà couramment le berbère et l'arabe dialectal, langues que j'entendais souvent à la maison, même si mes parents conversaient souvent en français. Lors d'un voyage organisé par cette association en 2007, une rencontre inattendue a lieu dans un village en Galilée.

TEXTE RÉDIGÉ SUITE À UN DEUXIÈME VOYAGE EN ISRAËL EN 2007

« Nous arrivons dans un petit village du nord de la Galilée, du nom de Pki'in. Ce village est cosmopolite, il y a des Juifs, des Druzes et des Arabes. Il me fait penser étrangement à un village de l'Atlas marocain. Nous nous arrêtons pour prendre un café, des femmes druzes, sans doute, préparent du pain traditionnel. Impression d'être au bled.



Rencontre de Yossi et Kamal à Pki'in

À une terrasse, nous prenons le soleil. Notre guide, Yossi, est un Juif marocain, né à Casablanca. Nous sommes complices. Il garde une forte nostalgie de cette période... Et là, dans ce village, il rencontre un ancien ami avec qui il a fait la guerre du Kippour, un Juif marocain lui aussi : du nom de Yossi également. Notre guide me le présente, en lui disant que je suis né dans le Sud marocain : on échange en arabe et en anglais. Lui, est né en Israël (il est devenu juriste) mais ses parents sont nés au fin fond de l'Atlas. Ma curiosité s'éveille, j'ose demander quelle ville ? Et, là, stupéfaction générale, sa mère vient du même village que moi, Tinghir, une grosse bourgade coincée entre le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas à 1500 mètres d'altitude.

Nous échangeons nos adresses mails et nos téléphones. Il semble ému, moi aussi. Depuis tout ce temps que je rêvais de rencontrer un juif de ma ville... On se promet de s'écrire, il m'invite à déjeuner chez lui du côté de Tel Aviv, à rencontrer sa mère, mais le temps va nous manquer... Une autre fois... »

Cette rencontre fut l'acte fondateur de mon désir de faire un film sur cet autre juif absent.

Deux ans après cette rencontre avec Yossi Ben Chetrit, je décide de le revoir par l'entremise de notre guide. Le lundi 23 février 2009, je rencontre pour la première fois de ma vie, la mère de Yossi Ben Chetrit, originaire de Tinghir et ayant vécu dans cette ville jusqu'en 1952, année du départ avec ses quatre enfants. Des réminiscences de la langue reviennent, des chants berbères, des noms de famille, des tranches de vie avec ceux qui étaient leurs protecteurs. Un autre, le fils de Sebbag, a quitté Tinghir en 1964, il avait 8 ans, il a fréquenté l'école de l'Alliance. Il se souvient des raisons des départs. En les interrogeant, je redécouvre des noms, des histoires que j'avais déjà trouvés dans les archives diplomatiques de Nantes.

Tous ces moments de souvenirs partagés m'ont convaincu de la nécessité de transmettre cet héritage en voie de disparition et de combler dans une certaine mesure, le vide laissé par le départ de la communauté juive dans la mémoire marocaine.

MISE EN PERSPECTIVE HISTORIQUE :

« La vie nous réunissait, seule la religion nous séparait » - chant berbère

La présence des Juifs au Maroc remonte à l'antiquité et plus précisément à l'époque romaine. A Tinghir, comme dans toutes les zones berbères du Sud marocain, on estime que la présence juive remonte à la destruction du premier Temple par Nabuchodonosor en 586 avant notre ère. C'est l'une des plus anciennes communautés juives du Maroc. Une légende dit : « C'est de Taourirt qu'est sortie la Torah, et la parole divine d'Asfalou. » Ce sont là deux douars de Tinghir.

Au VIII^e siècle, le Maroc s'islamisa et les « Gens du livre » obtinrent le statut de dhimmi, ce qui veut dire protégé. Ce statut accorde, aux Juifs comme aux Chrétiens, protection et liberté de culte, à condition de respecter la domination de l'islam et le paiement d'un impôt de capitation, la djizia. En contrepartie, leur sécurité est généralement assurée par leur protecteur, qu'il soit sultan ou caïd.

Dans certains villages berbères, le mellah était séparé des quartiers musulmans par un mur et un portail. Mais souvent, comme à Tinghir, le terme désignait plutôt quelques rues habitées par des familles juives, et où se trouvait la synagogue. A Tinghir, ils vivaient essentiellement dans le douar d'Ihartane, quartier où je suis né, à Asfalou et à Aït Ourjdal, le quartier des bijoutiers. Les maisons des juifs jouxtaient celles des musulmans. Il n'y avait pas de frontière, ni au niveau spatial ni au niveau des imaginaires.

La vie juive au Maroc alternait entre des périodes de calme et de bonne entente et des moments de persécution. Tout cela dépendait du contexte socio-économique mais aussi des dynasties régnautes. Mais dans l'ensemble, la minorité juive vécut en bonne harmonie avec la majorité musulmane.

En 1492, de nombreux juifs expulsés d'Espagne et du Portugal viennent s'installer au Maroc. Dès lors, une distinction sera faite entre les Toshavim, c'est à dire les autochtones, qui sont présents depuis l'Antiquité, et les Mégoraschim, c'est-à-dire les descendants des expulsés d'Espagne.

Les Juifs du sud étaient régis par le statut de dhimmi (personnes protégées) mais il semble que ce statut ait été beaucoup plus souple qu'ailleurs, du fait de l'absence d'un gouvernement central fort. On désignait ces régions par le terme de blad al-siba c'est-à-dire « pays de la dissidence », par opposition au blad al-makhzan « pays du gouvernement ». Les Français ne parvinrent à prendre le contrôle de Tinghir qu'en 1931, tant la résistance des tribus berbères fut importante.

A Tinghir et dans les autres villages berbères, la protection de la communauté juive incombait au chef de la tribu. Chaque famille juive avait une famille musulmane protectrice. Ce système fonctionnait en raison du rôle important joué par les Juifs dans l'économie rurale. Ces juifs étaient marchands, colporteurs et artisans itinérants. Avec le temps, l'orfèvrerie était devenue un métier tellement propre aux

Juifs que le terme iskaken – bijoutiers – était devenu synonyme de « Juifs ». Commerçants, ils jouaient aussi souvent le rôle de banquiers (mon grand-père paternel a pu partir en France grâce à un prêt d'un membre de la communauté juive).

Les Juifs et les Musulmans ont partagé les mêmes langues, la même culture, écouté les mêmes musiques, chanté les mêmes poèmes. Les juifs partageaient avec leurs voisins musulmans des coutumes communes : l'habillement, la nourriture, le culte des saints. Les liens étaient étroits, avec quelques traits distinctifs : notamment la coiffe - le fez noir pour les hommes - et des limites religieuses très strictes. On ne se mariait pas ensemble même si des histoires d'amour ont bien sûr existé entre juifs et musulmans. Ma grand-mère me disait souvent que les juifs n'avaient pas le droit de manger des repas préparés dans des maisons non juives. Mais ils avaient le droit de manger des œufs, des olives, du miel, de l'huile ou encore des produits laitiers. A Tinghir, les Juifs parlaient berbère et arabe. On a même retrouvé une Haggadah de Pessah en version berbère (signe de cette acculturation). Durant la première nuit du Seder, les juifs commémorent la sortie d'Égypte et la libération du peuple hébreu de l'oppression pharaonique par la récitation de cette Haggadah.

Ces Juifs de l'Atlas étaient très religieux et croyaient dans le messie. Trois fois par jour, ils récitaient cette prière : « Que nos yeux voient notre retour à Sion ! ».

Il reste peu de traces des deux cents communautés juives disséminées dans les villages des montagnes du Haut Atlas. Les années 50 et 60 ont vu disparaître ces communautés bimillénaires et les derniers juifs de Tinghir sont partis en 1964. A Tinghir, leur synagogue est devenue une maison d'habitation, elle se trouvait à proximité de la mosquée d'Ihartane.

Mais aujourd'hui encore, après cinquante ans, les anciens de Tinghir se souviennent avec nostalgie du temps où les Juifs faisaient partie du paysage et ces Juifs en Israël n'ont pas oublié leur vie passée dans ces montagnes de l'Atlas.

INTENTION DU CINÉASTE

Une très belle citation du grand historien antiquisant, Jean-Pierre Vernant, un intellectuel exigeant et engagé dans les combats de son siècle, m'a guidé dans l'accouchement de ma première œuvre : « Pour être soi, il faut se projeter vers ce qui est étranger, se prolonger dans et par lui. Demeurer enclos dans son identité, c'est se perdre et cesser d'être. On se connaît, on se construit par le contact, l'échange, le commerce avec l'autre. Entre les rives du même et de l'autre, l'homme est un pont ». Il me semble qu'à travers mon film, c'est bien de cela dont il s'agit. Mettre en valeur notre diversité culturelle et cela passe par une réappropriation de notre histoire collective.

Revenir à nos mémoires plurielles est une obligation morale et politique. Le judaïsme marocain est aussi le produit de sa terre. D'ailleurs, c'est au plus loin de sa terre natale que le Juif marocain s'est réapproprié sa mémoire. Sans revenir sur l'histoire et les raisons des départs, cette histoire doit être étudiée dans toute sa complexité. A partir de là, nous pouvons tenter de transmettre cette histoire. La marocanité de cette mémoire s'exprime dans les coutumes, les modes de vie, les rites religieux, par exemple le culte des saints, partagés avec leurs concitoyens musulmans, les langues.

Tinghir, ma ville natale, perchée à 1500 m d'altitude entre les montagnes du Haut Atlas et de l'Anti-Atlas, a abrité une importante communauté juive (des Toshavim autochtones).

Plus de 2000 ans de présence et aujourd'hui un vide, plus de traces ; seules celles des morts, qui reposent dans les deux cimetières de la ville et ces maisons vides.

Je suis né à Tinghir, dans l'Atlas marocain, mon père émigre à Paris en juillet 1968, quelques années seulement après le départ des derniers juifs de Tinghir pour Israël ; mais contrairement à eux, il n'est pas un migrant captif : il rentre régulièrement au village et maintient vivace sa relation au Maroc. En 1971 il se marie avec ma mère, Khadija, et quand nous arrivons en France par regroupement familial, je n'ai que six mois. Mon histoire française débute alors, mais elle se construira dans un incessant va-et-vient entre la France et le Maroc. Mon attachement au Maroc s'est construit durant tous ces voyages effectués les étés.

Dès lors, j'ai été confronté aux questions d'identité et d'intégration qui se posent à tous les enfants d'immigrés. Ces questions, que j'ai été amené à poser à mes multiples identités depuis une certaine extériorité, n'auraient sans doute pas été possibles si je n'avais pas été un « enfant de la Méditerranée », qui n'était simplement ni marocain ni français ; j'ai passé mon temps à voyager d'une culture à l'autre, à nourrir mes questions à partir de cette instabilité (pour paraphraser Derrida). C'est depuis ce point de vue, à la fois impliqué et sans parti pris, que j'ai construit mon film.

Tinghir a été durant toute mon enfance le lieu de mes vacances. C'était le retour au « bled », et je le vivais aussi comme un voyage dans le temps. Mes grands-parents me ramenaient à mes racines amazighes et me permettaient de me réapproprier des fragments de cette identité. C'est au travers de leurs récits que j'ai découvert que d'autres Amazighs étaient juifs. J'avais toujours associé le mot juif à la terrible histoire de la Shoah. Et puis, dans ma tête d'enfant, j'étais étonné qu'un Amazigh puisse être autre chose que musulman : mon entourage avait brisé cette croyance, et cela m'avait sans doute ouvert

des perspectives. Comment cette présence si ancienne a-t-elle pu disparaître en un jour ? Cette première interrogation m'a amené à questionner mes grands-parents et les anciens de la ville.

Je me souviens qu'en lisant *Mille ans et Un jour* d'Edmond Amran El Maleh, que j'ai eu la chance de rencontrer et de filmer avant sa mort, je parvenais à ressentir cet arrachement à la terre. Derrière les « mille ans », on imagine très bien les empreintes qu'ont pu laisser les Juifs au pays et « un jour », les images qui me viennent sont évidemment les valises, les cars les amenant aux ports et aéroports. Il est désolant que ces œuvres ne soient pas enseignées à l'école. J'ai voulu montrer ce qui est arrivé à ceux qui sont sortis de leur monde, de leur imaginaire social. J'éprouvais une grande empathie pour ces exilés. Lors de ma première rencontre avec ce grand écrivain, j'essayais de comprendre ce qui me hantait dans cette histoire des Juifs absents, il m'a tout simplement répondu que j'aurais pu être ce juif...

Dans le film, je fais ce parallèle avec mon propre exil, à la seule différence des Juifs, c'est que j'ai une maison où retourner alors qu'eux ont tout laissé derrière eux.

Mon enfance a été baignée par ce décor de la vieille ville, ses maisons en terre de pisé et ses ruelles escarpées ; les récits de mes grands-parents m'emmenaient dans un monde à jamais disparu, celui des origines, celui du temps où juifs et musulmans vivaient ensemble. Cet espace clos symbolise le labyrinthe de mon origine qui m'inscrit à jamais dans cette identité amazighe et marocaine.

Les échos de ce Mellah, aujourd'hui vidé de ses habitants, résonnent encore dans les mémoires. Habité par cette absence, j'ai cherché dans le labyrinthe de ma propre identité franco-marocaine les traces de cette altérité juive, que je vis comme une perte. Aujourd'hui, en me promenant dans le mellah de la vieille ville, j'essaie d'imaginer les mélodies des chants hébraïques traversant les fenêtres de la synagogue. Ma mère a été nourrie au pain azyme, appelé « chtoto » en amazigh, et mon arrière-grand-père a acheté sa boutique à un juif de la ville nommé Israël N'Chya.

Pour notre génération, il est difficile d'imaginer cette coexistence judéo-berbère : que s'est-il donc passé en l'espace d'une cinquantaine d'années pour que cette réalité bimillénaire soit devenue si inconcevable pour ceux de ma génération ? C'est à partir de cette interrogation que j'ai voulu retrouver ces Juifs partis dans les années soixante.

Dès mon premier voyage en Israël, j'avais l'idée secrète de retrouver ces Juifs absents. Et finalement, mes multiples voyages en Israël m'ont permis de retrouver quelques-uns de ces Juifs berbères de ma génération dont les parents sont originaires de Tinghir. J'ai compris que cette même question les interpellait eux aussi. Bien que leur expérience soit différente de la mienne, ils ont dû se confronter en Israël aux questions d'identité et d'intégration. Et eux aussi se questionnent sur ce qui s'est passé pour que leurs parents quittent si soudainement l'Atlas, sans aucun projet de retour et sans y conserver aucun contact. Avec mes alter ego, il s'agissait de souligner ce partage d'une mémoire commune. Nous avons été baignés par les mêmes récits, les mêmes imaginaires, les mêmes chants. Par conséquent, nous sommes devenus complices très rapidement. Pour eux, cette recherche des racines est vitale car c'est aussi une manière d'affirmer leur place dans la société israélienne.

Grâce à eux, j'ai rencontré ces Anciens qui ont vécu dans l'Atlas. Ces personnes ont transporté avec elles des fragments de l'histoire de Tinghir. J'ai eu le sentiment qu'une partie de notre histoire se

trouvait là-bas. Quand je me retrouve face à ces Anciens, je suis comme face à mes grands-parents. Je retrouve les mêmes mots, la même chaleur, la même générosité. Ils n'ont pas oublié leurs langues, leurs traditions, leurs voisins. Entendre ces vieilles femmes psalmodier des chants du Ahidus (joute poétique en amazigh), c'est permettre à ceux qui ont des préjugés sur l'autre de prendre conscience que cet autre, il nous ressemble et que nous avons aussi des territoires culturels en commun. J'avais envie aussi de comprendre les raisons de leur départ mais surtout de travailler sur le ressenti de l'exil, de cet arrachement à leur terre, et tenter d'élaborer toute une anthropologie du souvenir. Les photographies d'Elias Harrus, réalisées dans le sud du Maroc, au moment où il travaillait au développement du réseau d'écoles de l'Alliance israélite universelle, témoignent des traces d'une civilisation disparue. Entendre un vieil immigré musulman ayant vécu dans l'intimité d'une famille juive, psalmodiant des prières de Shabbat en hébreu ou réciter le Shéma Israël, c'est tout simplement incroyable et émouvant pour nous tous.

J'ai voulu faire connaître cette histoire singulière du lieu de mon origine en ces temps où les replis communautaires sont forts dans le monde et particulièrement en France, en Israël et au Maroc.

En effet, dans le monde occidental dans lequel j'ai grandi, il est devenu impensable que des juifs et des musulmans partagent un même espace et encore moins une même culture. Le conflit israélo-palestinien qui pollue les relations entre ces deux communautés n'est certainement pas pour rien dans cette prétendue impossibilité. Aussi, me paraît-il essentiel de donner à voir et à entendre cette vie en commun, dans un contexte où les jeunes générations, autant au Maroc qu'en Israël et en France sont amputées d'une partie de leur histoire qui ne figure pas dans les manuels scolaires. Ceci d'autant plus que ces jeunes, qui doivent faire face aux problématiques identitaires liées aux migrations, ignorent le plus souvent la pluralité de leur culture d'origine.

En inscrivant ces destins individuels dans une histoire collective plus large, j'ai voulu montrer comment les nationalismes et l'instrumentalisation de la question de la terre ont contribué à l'éclatement de cette coexistence judéo-berbère. Pour ces Juifs et Musulmans berbères, le rapport à la terre est central : ils naviguent entre cette nécessité de trouver dans la terre, soit un enracinement, soit au contraire une occasion de nomadisme.

A partir de cette (en)quête personnelle, j'ai souhaité faire émerger des questions universelles. Ces interrogations ont une résonance très contemporaine. En effet, dans ce voyage entre mémoire et oubli, le film tente de montrer les recompositions identitaires liées à ces déplacements. En exhumant cette part enfouie de l'identité amazighe marocaine et israélienne, il apparaît que ces identités voyagent au-delà des frontières. Elles parviennent à s'accommoder (parfois difficilement) avec d'autres appartenances culturelles. Nos identités ne sont pas fixes, elles sont mouvantes, et toujours en construction avec l'autre. C'est un film sur l'arrachement à la terre, l'exil, l'absence et en même temps sur la possibilité de renouer, de recoudre les fils de nos histoires.

Mon film a été une manière de faire le deuil de la perte de cette vie judéo-berbère, afin de poser des jalons pour l'avenir. Avec mes alter égo juifs, nous avons su recréer ces liens que la grande histoire a brisés. Cette identité particulière (l'amazighité) a su s'enrichir par le contact avec d'autres influences culturelles.

En retraçant et recoupant les histoires individuelles de deux générations d'Amazighs, Berbères, juifs et musulmans, mon intention a été de redonner vie à la richesse et à la diversité d'une amazighité qui avait su, en son temps, être un creuset judéo-musulman.

CONCLUSION

Il est urgent d'empêcher que se développe une génération d'amnésiques. La grande civilisation arabo-berbère musulmane doit assumer sa part juive et amazighe. Les jeunes enfants marocains apprennent une histoire mutilée et amputée de cette dimension : les programmes scolaires dans le secondaire font peu de cas de cette présence. Les Marocains de confession juive (où qu'ils soient) gardent un attachement profond à leur terre natale. Ce n'est que justice que de rendre toute sa place à ces mémoires. Le Maroc peut être fier de tous ces apports : juif, chrétien, berbère, andalou, arabe et musulman. C'est une promesse de justice et d'avenir. Un pays démocratique se mesure aussi à la manière dont il inclut ses minorités au récit national, ainsi qu'à la façon dont il reconnaît les richesses dont ces mêmes minorités sont porteuses. L'histoire du Maroc est composée d'identités multiples ; faisons de ces diversités un atout pour combattre le fanatisme et l'intolérance.

Mon film a suscité une grande polémique au Maroc suite à sa diffusion sur 2M. Une minorité d'obscurantistes et populistes ont estimé que faire un film sur cette question constituait une forme de normalisation avec Israël.

Ces personnes veulent-elles nier la réalité historique de notre histoire plurielle ? Remettent-elles en cause un article de la Constitution qui reconnaît la pluralité de nos identités ?

Un ami anthropologue me disait, en marge d'un colloque, que j'avais tendu un miroir de sa diversité à la société marocaine et que forcément les plus réactionnaires (les nostalgiques du panarabisme, les islamistes) ne pouvaient apprécier, car pour eux seule l'identité arabo-musulmane avait le droit de cité.

Je peux comprendre que mon film ait pu les déranger car il est un hymne à l'altérité et aux identités plurielles. « Ce n'est que lorsqu'il y a un autre que l'on sait qui l'ont est ».



Aïcha



Aïcha et Hannah à Yavné au sud de Tel Aviv en Israël



Aicha et Yudith



Aicha fait chauffer le Bandir



Aicha, Hannah et Itsak



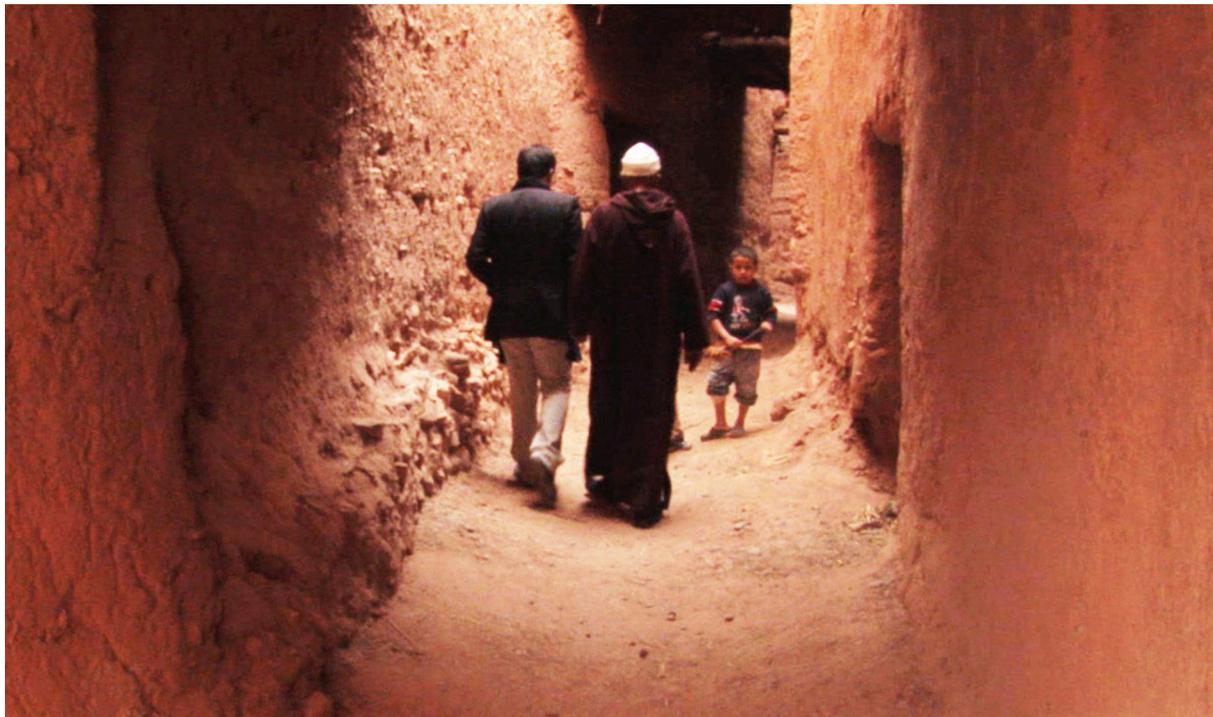
Kamal, Sebbag et Daniel



La grand-mère de Kamal



le grand-père de Kamal



kamal et son grand-père



Hanna, Aicha et Kamal



Hannah et Kamal



Kamal Hachkar et son grand-père Baha dans le coeur du quartier juif de Tinghir



Kamal Yacoute dans la rue



des lycéens de Tinghir



Shlomo Bar



Vieux d'Asfalou